

ÉDITION SPÉCIALE

de l'Union Démocratique du Centre • www.udc.ch • édition février 2013



Sonderfall suisse 9

En Suisse, ce sont les citoyens qui décident et non pas les élites.



Consultation populaire 14/15

Votre avis sur la formation et la famille nous intéresse. Participez!



Article sur la famille 5

Non à un chèque en blanc pour une politique familiale hors de prix.



Enfants étatisés? ★

Non à l'étatisation des enfants

Enlever le plus rapidement possible les enfants à leurs parents pour les éduquer et les former dans des institutions étatiques: voilà l'intention principale du nouvel article constitutionnel sur la politique familiale dont le peuple et les cantons devront décider le 3 mars 2013. Ce projet égalitariste provoque l'étatisation des enfants et des familles tout en déclenchant des dépenses par milliards.

L'ordonnance totalement absurde sur la garde des enfants que le Conseil fédéral voulait nous imposer est encore dans toutes les mémoires: les grands-parents, tantes et marraines auraient eu besoin d'une autorisation de l'Etat pour garder les enfants de leur propre famille! Face aux résis-

tances massives du public, le gouvernement a fini par retirer cette absurdité.

L'autorité politique veut tout commander

Mais le nouvel article constitutionnel sur la politique familiale est du même

tonneau. La Confédération veut s'arroger des compétences dans presque tous les domaines de la vie familiale. Les autorités et les politiques décideront à l'avenir de ce qui est bon et juste pour les familles. Des crèches et autres institutions de garde des enfants devront être offertes sur tout le territoire de la Confédération indépendamment des besoins réels. Cet article ouvre aussi la voie au congé de paternité et à l'imposition d'«horaires de travail conformes aux besoins des familles».

Tout cela coûtera des milliards aux contribuables suisses. C'est précisément cette extension sans borne de l'Etat social qui a conduit plusieurs Etats de la zone euro dans la misère économique. Les offres privées de garde des enfants seront mis à l'écart. L'objectif est clair: tous les enfants doivent être gardés dans des institutions publiques, que cela plaise aux familles ou non. Ainsi, les enfants

pourront être éduqués et formés dès leur plus jeune âge selon le «concept pédagogique» de l'Etat.

L'éducation étatisée – un vaste champ d'expérimentation

Cette éducation étatisée est aussi censée servir à l'intégration d'enfants provenant de cultures lointaines ou de couches sociales faiblement instruites. Du coup, les jardins d'enfants deviendront un champ d'expérimentation national pour tous les théoriciens de l'éducation et de l'enseignement. Avons-nous besoin de cela? Cet article constitutionnel est justifié par la nécessité de «concilier la famille et l'activité professionnelle» et par la baisse du taux de natalité en Suisse. Une argumentation pour le moins inquiétante. L'histoire récente nous apprend que des programmes publics d'encouragement des naissances faisaient partie des interventions typiques des Etats

totalitaires. Ces mesures n'ont certainement pas leur place dans un pays libre et démocratique comme la Suisse. Ici, la famille responsable est à la base d'une organisation de la société qui a fait ses preuves. Nul besoin d'un Etat qui décide quelles formes familiales doivent être soutenues et lesquelles non.

Nous autres parents, nous voulons éduquer nous-mêmes nos enfants!

Donc, le 3 mars

NON à l'article sur la famille



Heidi Sager et son fils David. Cette mère élevant seule son enfant est secrétaire et habite dans le canton de Berne.

« Comme il existe plusieurs modèles de garde des enfants (familles, crèches, parents de jour, particuliers ou amis), les onéreuses compétences fédérales sont superflues, exercent une influence nuisible sur la sphère privée et provoquent des coûts inutiles. »

Commentaire:


Pourquoi cette Édition spéciale UDC ?

L'UDC a publié sa première Édition spéciale en novembre dernier. Nous y avons présenté notre conception des principes et des valeurs qui font le succès de la Suisse. Mais nous avons encore un autre objectif: rappeler les droits de la liberté d'opinion et de la liberté des médias.

Le 3 mars 2013 les citoyennes et les citoyens devront décider sur trois projets importants. A côté de l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives», qui a alimenté d'intenses discussions durant les mois écoulés, la révision de la loi sur l'aménagement du territoire fait elle aussi l'objet d'une campagne visible. Le troisième thème de cette votation est cependant resté à l'arrière-plan alors que c'est sans doute lui qui aura les conséquences les plus graves: l'inscription d'un nouvel article sur la politique familiale dans la Constitution fédérale. Les médias préfèrent apparemment s'étaler sur les divergences entre Christoph Blocher et Thomas Minder que de s'interroger sur les effets de l'article sur la famille.

Les familles suisses ont longtemps échappé à l'interventionnisme de l'Etat et aux excès réglementaires de la politique. Le choix du modèle familial, de la forme du partenariat ou encore l'éducation des enfants étaient une affaire de responsabilité individuelle. Chaque famille pouvait faire son bonheur à sa manière. L'Etat n'intervenait que dans des cas de détresse. En cas de besoin, les communes et les cantons mettaient en place, en complétant à l'initiative privée, des offres taillées sur mesure pour la garde extrafamiliale des enfants. Ainsi ont été créés à de nombreux endroits des crèches et autres structures d'accueil des enfants durant le jour qui s'ajoutent aux structures privées des associations de parents et les offres d'entreprises pour leurs employés. La proximité des citoyens dans les communes et les cantons faisaient que ces tâches étaient assumées en fonction des besoins réels et à un coût supportable.

Encouragée par la politique et un besoin d'imiter l'étranger, une nouvelle tendance a fini par se manifester en Suisse: l'Etat doit guider de manière centralisée le développement des familles et veiller à ce que celles-ci trouvent partout les mêmes conditions-cadres, que la garde et l'éducation des enfants soient standardisées, que les enfants soient le plus rapidement possible scolarisés. L'un des objectifs de cette création d'une infrastructure d'accueil dans toute la Suisse est d'intégrer des enfants de langues étrangères ou provenant de cultures lointaines parce que la Confédération considère ces enfants comme désavantagés. Tout cela sera l'affaire de l'Etat et le contribuable devra passer à la caisse.

Le nouvel article constitutionnel sur la famille est l'expression de cette nouvelle mentalité. Il a franchi la procédure parlementaire sans faire de bruit. L'économie et les médias se concentrant sur les débats concernant l'initiative «contre les rémunérations abusives» et la révision de la loi sur l'aménagement du territoire, il n'y a guère que des représentants des autorités ou des organisations et groupements subventionnés par l'Etat qui se manifestent.

Nous voulons changer cela avec notre Édition spéciale. L'article sur la famille initie une réorientation fondamentale en politique sociale qui aura des effets sur la conception du rôle de l'Etat ainsi que de lourdes conséquences financières. Avec cette Édition spéciale nous apportons une contribution – sans aide de l'Etat! – à la formation de l'opinion publique.



Conseiller national Toni Brunner, président de l'UDC Suisse


Impressum

NUMÉRO SPÉCIAL | ÉDITION SPÉCIALE est une publication de l'Union démocratique du centre UDC | Tirage: 974 664 ex. | Edition et rédaction: UDC Suisse, secrétariat général | case postale 8252 | 3001 Berne | Tél.: 031 300 58 58 | Fax: 031 300 58 59 | info@udc.ch | www.udc.ch | Rédacteur externe: Martin Sinzig | Conception et graphiques: GOAL AG für Werbung und Public Relations, 8600 Dübendorf | Crédit photo: Heike Grasser, iStockphoto, KEYSTONE AG, Stefan Marthaler, Dany Schaer, UDC Suisse, Hans Waldmann | Caricatures: Martin Gull | Imprimerie: Die Zeitungsdrucker Schweiz AG, 4002 Bâle

Attention: ce journal n'est ni une publicité, ni une réclame, mais une information politique. Il peut donc aussi être distribué dans les boîtes aux lettres portant l'autocollant «stop publicité». Merci de votre compréhension.

Ne pas réduire la liberté des parents

La conseillère nationale Nadja Pieren est éducatrice diplômée de la petite enfance. Entre 2004 et 2006 elle a suivi et terminé une formation de cadre dirigeant professionnel avec diplôme fédéral tout en gérant une institution d'accueil des enfants durant la journée. En 2005, elle a fondé une crèche privée qu'elle dirige toujours aujourd'hui.

Édition spéciale: Madame Pieren, pourquoi n'existe-il pas plus de crèches?

De nombreuses crèches publiques pour les enfants en âge préscolaire sont créées chaque année, notamment dans les villes. Cette offre ne cesse de s'étendre. Comme crèche privée, il est très difficile de se positionner sur ce marché. On n'est pas concurrentiel au niveau des prix.

De plus, l'ouverture d'une nouvelle crèche est soumise à d'énormes contraintes administratives. Cela commence par la recherche de locaux adéquats. Une crèche étant considérée comme une entreprise artisanale, on ne peut pas l'organiser dans son propre appartement à moins de déposer une demande de réaffectation, ce qui coûte cher et prend beaucoup de temps – pour finalement être refusé dans la majorité des cas. Le service de la jeunesse impose de nombreuses conditions – locaux, personnel, hygiène, concept, principes directeurs...

Bref, la bureaucratie est très lourde. De plus, une crèche est soumise au contrôle d'hygiène alimentaire (chaque année comme dans un restaurant). Toutes ces exigences bureaucratiques découragent nombre d'entreprises et de particuliers à créer des offres de garde extrafamiliale des enfants.



Nadja Pieren, directrice d'un jardin d'enfants privé, aime à passer ses loisirs avec des enfants. La voici en compagnie de son fils Levin (8 ans, à droite) et de son frère Lenn (4 ans).

Vous vous prononcez contre «l'étatisation des enfants», mais les enfants dans votre crèche ne sont pas non plus éduqués à domicile...

Il y a pour moi une différence essentielle entre un système où l'Etat prescrit aux parents comment et combien de fois ils peuvent faire garder leurs enfants par des tiers et un autre où les parents décident de leur propre responsabilité la manière dont ils veulent faire garder leurs enfants.

Il n'y a absolument rien à reprocher à des parents qui mettent leurs enfants dans une crèche 2 à 3 jours par semaine. Ces parents agissent en toute

conscience et conservent l'essentiel de la responsabilité éducative de leurs enfants.

Mais si l'article sur les familles est accepté le 3 mars prochain, toute la garde extrafamiliale des enfants sera étatisée. Les familles ne pourront plus choisir librement. Avec pour conséquence que nombre de parents feront garder leurs enfants par des tiers. La responsabilité éducative passe donc des parents à l'Etat. C'est contre cela que je me bats. En revanche, je soutiens le modèle actuel d'une garde des enfants qui complète l'éducation au sein de la famille.

Politique familiale de proximité conforme aux besoins

Les familles doivent être soutenues sur place et conformément aux besoins réels. Une politique familiale imposée par la Confédération viole le principe du fédéralisme et passe à côté des besoins des familles.

Père de trois enfants en âge préscolaire et scolaire, je suis sollicité tous les jours. L'éducation des enfants demande beaucoup d'énergie et de temps, souvent aussi de la patience et des nerfs solides. Mais la garde et l'éducation de ses propres enfants est pour presque tous les parents une des plus belles tâches. Voir ses enfants grandir et se développer est une source de joie et de fierté. Les parents n'ont pas tous les mêmes possibilités de garder et d'éduquer leurs enfants, mais il est vrai aussi que les enfants n'ont pas tous besoin des mêmes conditions. Chaque famille, chaque père, chaque mère et chaque enfant est individuel. Une politique familiale ordonnée par l'Etat passe à côté des besoins réels des familles et provoque avant tout des charges financières dans les cantons.

Les cas de détresse sont pris en compte

De nombreux couples ne veulent plus répartir entre eux la garde des enfants, mais réclament une aide extérieure. Ce souhait est compréhensible, également dans la perspective de la formation professionnelle des femmes et des besoins de l'économie en main-d'œuvre. En tant que directeur de l'instruction publique, je souhaite qu'un maximum de jeunes femmes reçoivent une solide formation et puissent ensuite la faire valoir dans la



Stefan Kölliker est conseiller d'Etat à St-Gall et père de trois enfants.

vie professionnelle. Je soutiens donc par principe les efforts visant à concilier la famille et l'exercice d'une profession. Mais l'article constitutionnel mis en votation dépasse largement l'objectif visé. La garde des enfants doit être organisée sur place et en fonction des besoins réels. Si la société a besoin de crèches et d'autres structures d'accueil de jour, l'économie privée s'en chargera. Il n'est pas acceptable que l'Etat intervienne à chaque fois pour répondre à des besoins et résoudre des problèmes. Et il est encore moins tolérable que l'Etat offre ce service gratuitement – exception faite bien sûr des cas de détresse (cas de rigueur) où l'aide publique est indispensable.

Charges supplémentaires pour les cantons

Comme membre d'un gouvernement cantonal, je me bats avec détermination contre l'article sur la famille qui restreint l'autonomie cantonale et ne tient pas compte de la diversité des besoins (par exemple, des villes et des campagnes). Ces dernières années, la Confédération est intervenue de plus en plus souvent dans les compétences cantonales, la dernière fois avec sa loi sur l'aide au sport. Ces interventions imposent toujours des charges supplémentaires aux cantons. St-Gall comme beaucoup d'autres cantons doit affronter des déficits structurels et des hausses d'impôts. Si on délègue tout et n'importe quoi à l'Etat, il ne faut pas s'étonner que la facture fiscale augmente d'année en année.

Les solutions trouvées sur place sont les meilleures

La prospérité et le succès de la Suisse s'expliquent par un système où les citoyennes et les citoyens se chargent des problèmes à leur portée au niveau communal et ne réclament pas constamment l'aide de l'Etat. Offrons une chance aux projets privés et contentons-nous de leur donner un coup de pouce sur place si c'est indispensable.

Stefan Kölliker, conseiller d'Etat et directeur de l'instruction publique du canton de St-Gall

Quand l'Etat remplacera-t-il les parents ?

Le but affiché du nouvel article constitutionnel sur les familles est de mieux concilier la vie de famille et l'activité professionnelle. Idée anodine et même gentille, mais qui cache une nouvelle et massive extension de l'Etat social. Cet article est imprécis et formulé en termes généraux. Il suffira que les milieux concernés réclamant de l'argent à l'Etat, fasse valoir les intérêts de la famille et se réfèrent à cette disposition constitutionnelle pour qu'ils atteignent leurs objectifs.



Michèle Blöchliger, mère de trois enfants, exerçant une activité professionnelle, licenciée en droit, avocate, députée, Hergiswil (NW)

Si cet article sur les familles est accepté, il faudra mettre en place diverses lois pour régler la compatibilité de la profession et de la famille. Le pas suivant sera-t-il que la Confédération se mêle des modèles d'horaires de travail? L'Etat pénétrant la famille et l'économie privée, est-ce cela l'avenir de la Suisse? Voulons-nous que l'Etat nous dicte aussi la manière dont nous devons faire garder nos enfants?

Enfants gardés par l'Etat?

Faut-il réellement que l'Etat règle la garde des enfants? Ce domaine doit rester une affaire privée! La famille est

« Il faut préserver la responsabilité individuelle de la famille et empêcher une extension sans borne et onéreuse de l'Etat social. »

le fondement de notre société. Chaque famille décide sous sa propre responsabilité quel mode de vie elle entend adopter. Si la garde extrafamiliale des enfants est soutenue par l'Etat, tous les contribuables devront passer à la caisse, y compris ceux qui gardent eux-mêmes leurs enfants ou ceux qui n'ont pas d'enfants. J'exerce moi-même une activité professionnelle et nous employons dans notre famille une éducatrice de la petite enfance que nous payons au tarif du marché. Mon mari et moi, nous assumons ainsi nos responsabilités sans l'aide de l'Etat. De plus, nous avons créé un emploi.

Mise sous tutelle des communes

Il est aussi important de savoir qu'avec cet article sur les familles la Confédération intervient dans l'autonomie des cantons et des communes,



Les interventions étatiques ne conduisent pas à plus de qualité, mais seulement à plus d'uniformisation et à plus de dépendance.

donc viole une fois de plus le fédéralisme. Comment peut-on accepter que la Confédération puisse, grâce à cet article, fixer des principes dont les conséquences financières devront être assumées par les cantons et les communes? On nous dit que les effets financiers et personnels de cet article ne peuvent pas être estimés, il s'agit donc d'un nouveau tonneau sans fond!

La protection de la famille est déjà garantie

Voulons-nous avec cet article sur les familles donner à l'Etat les moyens de régler tout et n'importe quoi, donc aussi notre vie privée? La protection de la famille est déjà ancrée dans la Constitution. Aujourd'hui déjà, les familles sont soutenues par l'Etat avec des allocations, réductions de primes,

allègements fiscaux, etc. Si l'Etat veut vraiment aider les familles, il doit commencer par réduire les impôts et redevances. Laissons le marché assurer une offre suffisante de crèches! Il faut sauvegarder la responsabilité individuelle des familles et stopper l'extension sans bornes de l'Etat social. Déposons donc un non convaincu dans l'urne!

L'invité



Le super-père

par Markus Somm, rédacteur en chef de la Basler Zeitung, père de cinq enfants

Sans faire beaucoup de bruit, le Parlement et le Conseil fédéral ont adopté un article constitutionnel qui pourrait conduire à une extension massive de l'Etat social. Rarement une révolution a été aussi bien dissimulée, rarement une aventure onéreuse a reçu un nom aussi aimable: qui donc pourrait s'opposer à ce que l'on fasse du bien aux familles? Celles et ceux qui veulent renforcer l'Etat social n'auront à l'avenir plus qu'à dire qu'ils agissent dans l'intérêt des familles et à se référer à ce beau mandat constitutionnel. Difficile d'imaginer une réforme plus irréaliste alors que partout ailleurs en Europe les Etats sociaux s'effondrent. L'objectif de l'article sur la famille est de permettre aux hommes et aux femmes de mieux combiner vie professionnelle et garde des enfants. Rien à redire contre cela. D'un point de vue libéral, il est parfaitement correct que l'homme et la femme souhaitent faire la même chose: éduquer des enfants et exercer une activité professionnelle. Chacun doit pouvoir décider comment il entend vivre. Que l'homme reste à la maison pour s'occuper des enfants alors que sa femme gagne à l'extérieur l'argent du ménage ou l'inverse, que les deux exercent une activité professionnelle à plein temps ou à temps partiel – c'est leur choix et c'est leur liberté. Cela ne regarde personne.

Mais liberté signifie aussi que des tiers, par exemple les contribuables qui n'ont pas d'enfants ou qui vivent autrement, ne soient pas contraints de financer mon mode de vie. L'Etat doit rester neutre dans la politique familiale: hétérosexuel ou homosexuel, ménagère ou ménager, sans enfants ou exerçant une profession – l'Etat doit traiter tout le monde sur pied d'égalité. Ce qui signifie dans le cas des mariages homosexuels que ces derniers doivent aussi avoir le droit de se marier et adopter des enfants comme les couples hétérosexuels. Cette égalité devant la loi et devant l'Etat ne permet pas que l'Etat soutienne les uns aux frais des autres. L'égalité ne tolère pas de privilèges. Pour des raisons de principe, il est donc difficilement acceptable que l'Etat, et notamment la Confédération, se découvrent tout à coup une mission de maman de jour.

Bienvenue dans l'économie planifiée

En 2013, nous sommes donc invités à inscrire dans la Constitution fédérale que les crèches sont une tâche de l'Etat et non pas de l'économie privée. Mais les crèches sont-elles vraiment si différentes des restaurants ou des cabinets médicaux? Le libre marché ne fonctionne-t-il pas dans ce domaine? S'il existe une demande pour la garde extrafamiliale d'enfants – et c'est le cas – alors le champ est libre pour des personnes entreprenantes et des entreprises originales. Qu'est-ce qui s'oppose à ce que des crèches privées répondent à ce besoin? Pourquoi faut-il imposer une économie planifiée dans la branche des crèches?

L'argument selon lequel nombre de familles ne peuvent pas payer une place à la crèche est sans fondement. La politique a mille possibilités d'améliorer le revenu des familles – par exemple en réduisant les impôts et taxes. Ces mêmes politiques pourraient aussi facilement réduire les coûts des crèches en renonçant à multiplier les prescriptions concernant l'accueil des enfants durant le jour. En lisant ces règlements, on a parfois l'impression qu'il s'agit de garantir l'hygiène d'une station de soins intensifs d'un hôpital.

Un Etat prétentieux

C'est une question de principe. Il ne s'agit pas seulement d'éviter une nouvelle extension d'un Etat social que nous n'avons plus les moyens de nous offrir. Le plus inquiétant dans cette affaire, c'est la curieuse image paternaliste de l'être humain qui se dégage de ce nouvel article constitutionnel: jusqu'ici, la Constitution parlait de l'idée que la famille est un noyau autonome assurant lui-même sa subsistance. Des individus libres s'unissent pour assurer leur avenir et celui de leurs enfants. Chacun est l'artisan de son bonheur: voilà la conception des fondateurs de notre Etat fédéral. L'esprit libéral a soufflé sur eux.

Désormais, la famille sera considérée comme une assistée sociale, comme un objet devant être subventionné, comme un petit groupe faible et pitoyable que l'Etat doit serrer dans ses bras pour éviter qu'il ne se désagrège. Quand on rend les gens aussi dépendants, il ne faut pas s'étonner qu'ils redeviennent des enfants, donc incapables d'élever eux-mêmes des enfants, si bien qu'il faut se suppléer à ces derniers. La famille est plus ancienne et aussi plus efficace que l'Etat. Cet article sur les familles est hautement prétentieux.

Le 3 mars 2013, les Suissesses et les Suisses voteront sur un nouvel article constitutionnel instituant une politique familiale globale au niveau fédéral.

Voici l'énoncé de cet article constitutionnel inutile:

Art. 115a Politique de la famille

¹ Dans l'accomplissement de ses tâches, la Confédération prend en considération les besoins des familles. Elle peut soutenir les mesures destinées à les protéger.

² La Confédération et les cantons encouragent les mesures permettant de concilier la vie de famille et l'exercice d'une activité lucrative ou une formation. Les cantons pourvoient en particulier à une offre appropriée de structures de jour extrafamiliales et parascolaires.

³ Si les efforts des cantons ou de tiers ne suffisent pas, la Confédération fixe les principes applicables à la promotion des mesures permettant de concilier la vie de famille et l'exercice d'une activité lucrative ou une formation.

L'éducation est l'affaire des parents et non celle de l'Etat

Cela fait plusieurs années que l'Etat tente de se mêler avec une insistance croissante de l'éducation des enfants. Le projet HarmoS vise déjà à contraindre les communes à mettre en place des structures d'accueil où les enfants – dès l'âge de 4 ans – sont gardés et surveillés par l'Etat chaque jour de 7 à 18 heures.



Silvia Blocher, institutrice diplômée, mère de quatre enfants adultes et grand-mère de huit petits-enfants, Herrliberg (ZH)

Comme dans les Etats totalitaires?

On sait que les Etats totalitaires tentent d'exercer leur pouvoir sur les citoyens via les écoles et que, par l'endoctrinement des enfants et des jeunes, ils éliminent toute contradiction, toute révolte et toute idée divergente. Dans tous les Etats communistes, on a contraint les parents à travailler tous les deux et, sous le prétexte de la solidarité sociale, on leur a pris leurs enfants dès leur plus jeune âge pour les garder et les éduquer. Non seulement l'enseignement reposait sur des manuels faussés, mais en plus on a imposé aux jeunes des mots d'ordre politiques qu'ils devaient réciter par cœur et qui les influençaient toute leur vie durant.

Nous ne voulons pas de la tutelle de l'Etat!

L'éducation est l'affaire des parents! Voilà la seule manière d'empêcher que nos enfants et adolescents soient manipulés comme une masse inerte. L'offre d'une garde extrafamiliale durant la journée fait croire aux parents qu'ils peuvent par la même occasion déléguer leurs responsabilités éducatives. C'est une erreur de fond. Par la naissance de leurs enfants, les êtres humains deviennent parents et le restent toute leur vie. Un Etat anonyme n'a rien à y faire.

Les parents ne s'occupent de leur progéniture que le soir et les week-ends. Et voici qu'arrive un article constitutionnel sur la politique familiale qui étend encore l'influence et le pouvoir de l'Etat sur nos enfants et nos familles.

On assiste à la renaissance d'un schéma de pensée surannée et que l'on croyait disparu depuis longtemps: la foi en un Etat qui sait tout mieux faire que les individus. Qui donc est cet Etat qui sait tellement mieux éduquer et encourager les enfants que les parents, grands-parents, autres parents et amis? L'Etat lui-même ne peut mettre à disposition que des humains avec leurs qualités et leurs défauts pour éduquer et enseigner. Il peut certes leur offrir des méthodes et des recettes, mais cela ne suffit pas. La garde et l'éducation des enfants ne suivent pas des modes d'emplois, mais impliquent la transmission de valeurs et de conceptions de la vie. Voilà sans doute la tâche la plus intime des parents. L'Etat ne saurait la leur enlever.

Des hommes et des crèches

Rien à redire contre l'institution des crèches en tant que telle. Lorsque les liens sociaux sont entamés, voire inexistant, les crèches sont nécessaires et justifiées. Elles jouent aussi un rôle important pour décharger les familles à petits revenus dont les deux parents doivent travailler pour assurer des ressources suffisantes.

Ce qui n'est pas acceptable, en revanche, c'est la mise en place d'un réseau de crèches dans tout le pays aux frais de l'Etat.

La confiance a besoin de personnes de référence

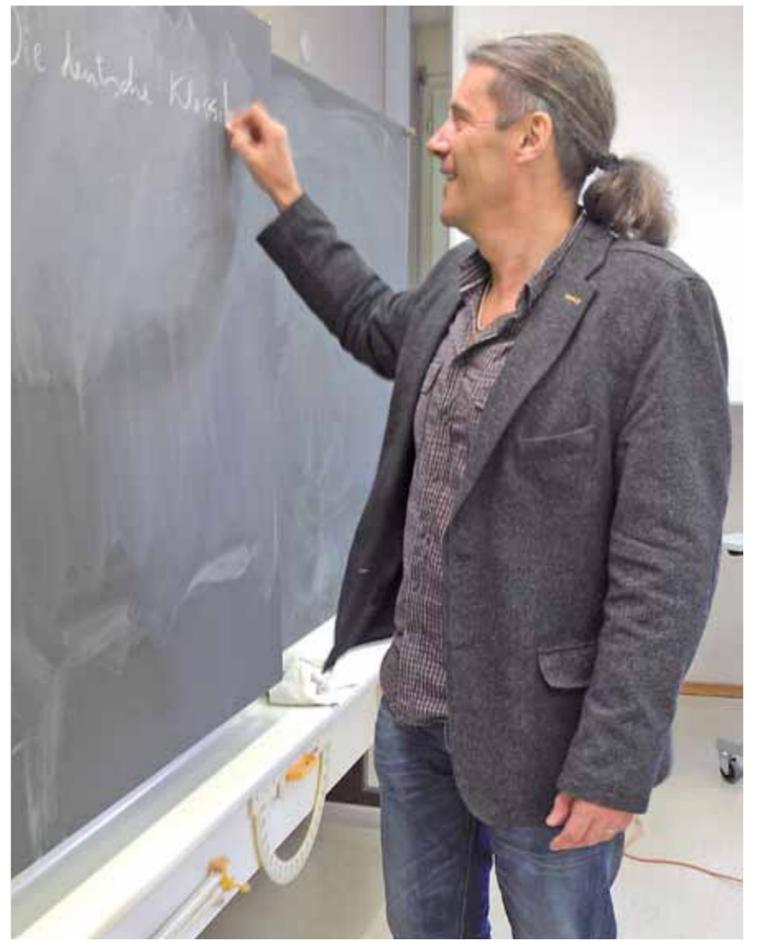
Je suis persuadé que la garde des enfants dans le contexte familial est idéale, alors que les crèches ne doivent être proposées que si cette forme idéale n'est pas possible ou inexistante. Dans une institution d'accueil, une seule personne de référence – aussi professionnelle et compétente soit-elle – doit s'occuper de plusieurs enfants, si bien que l'affection donnée à chaque enfant en est forcément réduite. Ces personnes changent en outre fréquemment en raison des horaires de travail. Or, pour donner à l'enfant la confiance fondamentale dont il a besoin, la présence stable et durable d'une personne de référence est plus avantageuse.

L'importance du lien émotionnel

Cette présence est garantie par le père ou la mère qui offre tous les jours à l'enfant un puissant lien émotionnel. L'UDC cherche précisément à compenser les inconvénients que subissent les familles élevant eux-mêmes leurs enfants en leur garantissant, par le biais d'une initiative populaire, les mêmes déductions fiscales qu'aux parents qui confient leurs enfants à des tiers.

Société idéale?

La «société idéale» est un mythe qui n'est jamais devenu réalité. Mais la société a tout de même la tâche de ne



Un professeur de gymnase heureux: Oskar Freysinger.

pas discriminer le cadre éducatif de base que constitue la famille au profit d'autres modèles qui ne représentent qu'une solution auxiliaire. Dans la situation actuelle, les familles n'ayant qu'un revenu paient avec leurs impôts la garde des enfants de parents qui réa-

lisent deux salaires. Il faudrait être un imbécile – ou un idéaliste incorrigible – pour encore élever soi-même ses enfants.

Oskar Freysinger, professeur de gymnase, lic. phil. I, père de trois enfants, conseiller national, Savièse (VS)

Un milliard par an dans le canton de Vaud

Le 27 septembre 2009 un nouvel article sur la politique familiale a été introduit dans la constitution cantonale vaudoise. Depuis, la garde extrascolaire des enfants est une obligation dans toutes les communes. Les coûts de l'opération échappent au contrôle. Mais ce n'est que le début de l'étatisation des enfants.

85 000 enfants de 4 à 15 ans fréquentent l'école obligatoire dans le canton de Vaud. Pour satisfaire les exigences de l'article constitutionnel vaudois, il faut compter environ un milliard de francs par an (12 000 fr. par élève). S'ajoute le coût des crèches pour les enfants en âge préscolaire. La participation des parents varie entre 20 et 30%. C'est dire que les célibataires, les couples sans enfant, les personnes âgées, les arts et métiers et les communes passent sérieusement à la caisse.

200 communes vaudoises vont perdre leur école

HarmoS, l'enseignement intégratif, la garde extrascolaire et la forte immigration posent des problèmes croissants aux petites communes. Cela non seulement sur le plan financier, la centralisation est souvent la seule réponse à ces difficultés et les petites écoles doivent être fermées. Voici un exemple

pour illustrer ce propos. Dans le Gros-de-Vaud, 27 communes comptant 25 000 habitants et 3500 élèves fréquentant l'école obligatoire ont fondé en automne 2012 un concordat scolaire. Durant les 12 ans à venir, quelque 80 millions de francs seront

dépensés pour des écoles et institutions de garde implantées sur huit sites. Les autres communes restent les mains vides et doivent fermer leur école.

Au final ce sont 200 communes vaudoises qui perdent leur école dans le

cadre de cette réorganisation de l'école et de la garde des enfants. La somme globale des investissements nécessaires ne peut pas encore être évaluée.

Du volontariat à l'obligation

Echallens, commune de 5400 habi-

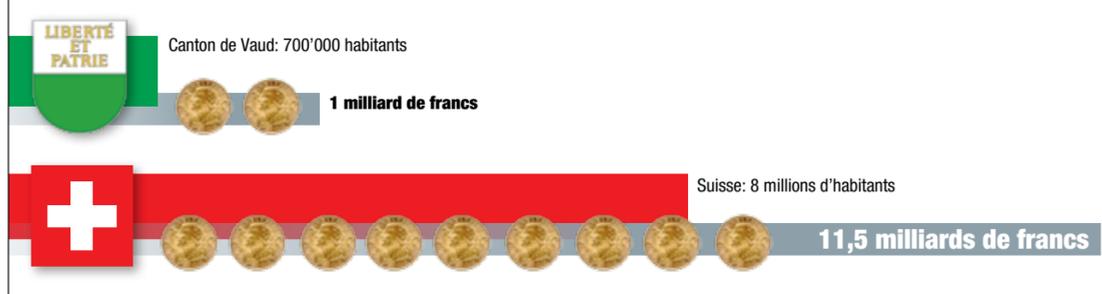
tants et site scolaire pour les 31 communes environnantes, donne l'exemple: les horaires des bus ainsi que les coûts des transports et de la garde ont contraint les autorités à annoncer la couleur. L'école secondaire Trois-Sapins avec ses 780 élèves a réduit la pause de midi à une heure. Pour permettre à tous les élèves de rester à l'école, la cantine a été agrandie pour 1,5 million de francs et propose un repas de midi chaud. Faute de temps, la majorité des élèves ne peuvent pas rentrer chez eux. En d'autres termes, l'école de jour a été introduite sans que cela n'ait été dit explicitement.

Un petit calcul

Le canton de Vaud a 700 000 habitants, la Suisse 8 millions. D'un milliard de francs, la facture passe à 11,5 milliards pour la Suisse.

Philipp Stauber, chef d'entreprise, Lausanne (VD)

Coûts estimés de la garde extrafamiliale des enfants dans tout le pays



Non à une politique familiale excessivement chère!

Le Conseil fédéral et l'Assemblée fédérale demandent aux citoyennes et citoyens de leur donner le 3 mars prochain le mandat constitutionnel de «renforcer l'engagement de la Confédération et des cantons pour concilier la famille et l'activité professionnelle». Mais personne ne nous dit combien coûtera cette nouvelle aventure hasardeuse.

Pour faire une nouvelle fois bonne mesure, on nous sert encore une autre formule toute faite: «Ce projet est non seulement compatible avec les obligations internationales de la Suisse, mais donne un poids supplémentaire à celles-ci en ancrant la politique familiale dans la Constitution.» La commission parlementaire concernée avait retenu à ce propos que, «pour compenser en partie les coûts supplémentaires que représentent les enfants», la Confédération dispose aujourd'hui déjà d'instruments pour décharger la famille par la fiscalité, les allocations familiales, l'assurance-maternité, la réduction des primes et les rentes d'enfant.

Vers des dépenses de 12,5 milliards?

Dans la moyenne des 34 pays membres de l'OCDE, les familles touchent 2,2% du produit intérieur brut (PIB) sous la forme de contributions directes. Pour la Suisse, il s'agirait donc d'un montant de 12,5 milliards de francs (2,2% du PIB de 570 milliards de francs en 2011). Le ministre allemand des finances chiffre même à 7% du PIB ou à 220 milliards de francs les dépenses (contestées) pour l'encouragement des familles.

Dans la moyenne de l'OCDE, les collectivités publiques dépensent entre la naissance et le 18e anniversaire environ 124 000 euros (150 000 francs

suisses) pour chaque enfant au titre «de la formation et de la politique familiale». Ce montant atteint même 156 000 euros (175 000 francs) en Allemagne.

L'Etat a perdu le contrôle

Il n'est pas possible de comparer directement les dépenses des pays européens, parce que la méthode de calcul est chaque fois différente. En France, les familles ayant trois enfants et plus ne paient presque plus d'impôts alors que la Suède ne connaît pas d'allègements fiscaux pour les familles. Inversement, presque tous les pays scandinaves versent des contributions pour l'éducation aux familles qui n'ont pas

recours aux offres publiques de garde des enfants! La coordinatrice allemande de la politique de la formation, des familles et des femmes, Christine Henry-Huthmacher (58 ans), a fort bien résumé la situation: «L'Etat a perdu le contrôle de la politique familiale.»

Contre les dérives en politique familiale

«Il est particulièrement important en périodes de difficultés économiques de trouver un bon équilibre entre les instruments de politique familiale», conseille même l'OCDE dans son rapport «Doing Better for Families». Et d'ajouter que ce qui compte avant

tout, c'est que «les parents s'occupent bien de leurs enfants». Cette responsabilité individuelle, une vertu bien suisse, trouve son expression dans un NON à une «politique familiale globale» le 3 mars 2013.

Judith Uebersax, Sattel (SZ), mère de trois enfants, administratrice de SWISS LINK Personal AG, Freienbach (SZ)

Plus d'informations:
www.article-famille-non.ch

sgv  usam

L'Union suisse des arts et métier (USAM) rejette l'article constitutionnel sur la politique familiale:

Edition spéciale a interviewé Hans-Ulrich Bigler, directeur de l'USAM

Quelles sont les conséquences concrètes de l'article constitutionnel sur la politique familiale et quelles revendications peuvent en être déduites? Y aura-t-il réellement un changement?

Ce nouvel article constitutionnel ouvre grandes les portes à la gauche toujours encline à étendre l'Etat social. Du congé paternité à des subventions énormes, en passant par la prise en charge extrafamiliale complète des enfants, tout sera exigé.

Quelles seraient les conséquences pour les petites et moyennes entreprises (PME) d'un congé parental ou de l'obligation d'offrir certains horaires de travail?

Des nouvelles vacances obligatoires renchérisent le travail et stressent le personnel restant. La compétitivité des PME, base de notre prospérité et dont profitent surtout les familles, en souffrirait.

Quelles charges l'application de l'article constitutionnel entraîne-t-elle pour les pouvoirs publics et l'économie?

Les coûts pour les PME et les contribuables sont énormes. Si la Suisse reprend à son compte les critères de l'UNICEF, le développement de la garde extrafamiliale déclencherait à lui seul des coûts supplémentaires de quelque cinq milliards de francs.

Que font les PME pour intégrer les femmes dans les processus de travail et encourager la compatibilité de la famille avec la vie professionnelle?

Les PME sont répandues sur tout le territoire de la Confédération, ce qui réduit les trajets jusqu'au travail, permet de gagner du temps, réduit le stress et facilite la vie. Nombre de PME offrent aussi des emplois à temps partiel et des horaires souples.

Voyez-vous de nouvelles possibilités d'agir à ce niveau dans les années à venir?

L'économie et la société font aujourd'hui déjà de gros efforts pour décharger les familles et concilier la famille et la vie professionnelle, si bien que je ne vois pas un grand besoin d'agir. Le taux d'emploi chez les femmes est de 76%. Nous devrions éviter de copier aveuglément ce qui se passe à l'étranger où il existe certes parfois des offres de garde plus généreuses, mais où le chômage est deux ou trois fois plus élevé qu'en Suisse et où la prospérité est nettement plus basse.

Les excès de l'intégration à tout prix

Pour nombre de technocrates de l'éducation, une école obligatoire qui intègre quasiment tous les enfants dans la même classe semble être un idéal à atteindre. Or, la majorité des modèles intégratifs partent de l'idée d'une pédagogie simple dans des conditions-cadres optimales. D'où la question: à quel prix intègre-t-on et comment se présente la réalité?



Verena Herzog, femme d'affaires, mère de trois enfants adultes, ancienne responsable d'un jardin d'enfants. Domiciliée à Frauenfeld (TG), elle est députée au Grand Conseil et succède à Peter Spühler au Conseil national où elle sera assermentée le 4 mars.

Si le placement d'enfants ayant de légères faiblesses scolaires ou un handicap physique dans une classe intégrative peut effectivement représenter une chance pour ceux-ci, les enfants souffrant de lourdes déficiences se rendent compte chaque jour qu'ils ne peuvent pas suivre l'enseignement et qu'ils ont besoin d'un traitement particulier. D'où frustration et détachement.

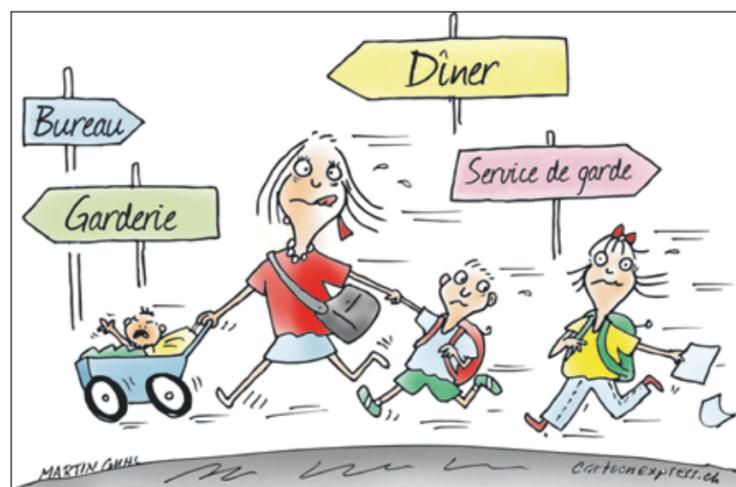
Conséquence de ce mandat d'intégration, de nombreuses écoles ont supprimé les petites classes spéciales dans lesquelles les enfants ayant des problèmes scolaires sont soutenus et préparés individuellement pour avancer à leur rythme. En lieu et place, l'école a constitué une armée de spécialistes en pédagogie curative et de

thérapeutes de toutes sortes pour soutenir l'enseignant dans sa classe. Or, cette méthode exige d'innombrables mesures de coordination et dérange le travail de la classe. Au lieu de faire des économies, on génère des frais supplémentaires.

Cette intégration complète n'a pas fait la preuve de son efficacité, beaucoup s'en faut. Les enfants sont surmenés ou, au contraire, en manque de défis. Les tensions augmentent, les

objectifs ne sont pas atteints. L'intégration d'enfants ayant des problèmes comportementaux fait déborder le vase. Mais cela ne semble pas suffire: désormais on veut même mélanger les catégories d'âge dans la même classe. Les enfants, les parents et les enseignants sont frustrés.

Tirons les leçons de ces expériences et revenons à des modèles scolaires qui ont fait leurs preuves pour réparer les dommages causés par ces réformes.



Catalogue de mesures

pour renforcer l'école obligatoire et la formation professionnelle



- ✓ Le système de formation professionnelle duale basé sur un solide apprentissage professionnel est le meilleur remède contre le chômage des jeunes. Il doit donc être maintenu et renforcé.
- ✓ L'économie et la politique doivent formuler ensemble les objectifs de la formation. Ces objectifs doivent répondre au profil d'exigence culturel et économique de la Suisse. Il faut cesser d'aligner l'école obligatoire suisse sur des critères inventés par des bureaucrates étrangers.
- ✓ Le degré d'occupation des jeunes est l'unique référence à l'aune de laquelle doit être mesurée l'efficacité d'un système de formation professionnelle, et non pas le nombre de diplômes universitaires.
- ✓ Les classes de l'école obligatoire sont conduites par des maîtres de classe responsables qui peuvent émettre un jugement global sur les élèves. Le système des enseignants spécialistes et la multiplication à outrance des psycho-pédagogues est un corps étranger et doit être rejeté.
- ✓ Chaque enseignant du degré secondaire doit connaître par sa propre expérience le monde professionnel.
- ✓ L'école obligatoire doit enseigner la culture générale. Les connaissances et aptitudes de base des élèves doivent être consolidées par des exercices réguliers pour être utiles toute la vie.
- ✓ Dans le cadre des leçons de culture générale, on apprendra aux élèves que la liberté et la démocratie, la responsabilité individuelle et la volonté à l'effort sont des caractéristiques essentielles de notre culture chrétienne et occidentale.
- ✓ Les notes à l'école motivent les élèves à faire des efforts et permettent de déceler rapidement les faiblesses à corriger. Les prestations scolaires doivent donc être notées.
- ✓ Les élèves de l'école obligatoire de toute la Suisse doivent passer des examens finaux:
 - un examen final après la sixième année scolaire pour déterminer le niveau d'entrée au degré secondaire.
 - un examen final après la neuvième année scolaire qui servira aux maîtres d'apprentissage d'instrument de qualification des apprentis et influencera également le salaire gagné par l'apprenti.
- ✓ Au début de la huitième année scolaire (deuxième année du degré secondaire), chaque élève de l'école obligatoire doit passer un examen intermédiaire pour déceler d'éventuelles lacunes dans ses connaissances. Ces lacunes devront être comblées par groupes d'élèves dans le cadre de l'enseignement normal jusqu'à la fin de la scolarité, si nécessaire au détriment de la seconde langue étrangère.
- ✓ Ce n'est que de cette manière que l'école obligatoire peut garantir au monde professionnel que tous les élèves sortant de l'école obligatoire possèdent les connaissances et aptitudes de base conformément au plan d'étude.

Le document de fond «Ecole obligatoire et monde professionnel» pourra bientôt être consulté sur www.udc.ch. Résultant d'entretiens avec des responsables d'apprentis de plusieurs entreprises et avec des enseignants, ce document contient une foule d'autres explications et revendications.

L'école – un cha

Les opinions sont aussi diverses que les acteurs qui font l'unanimité. Sur un point cependant, il y a un consensus: la base du succès suisse. Notre pays ne possède pas le moyen de maintenir son école à un très haut niveau et d'être durablement compétitif. Mais la manière d'y parvenir est plus les esprits.



Andrea Hiestand, institutrice (4^e année), née en 1982, domiciliée à Winterthur (ZH)

Conséquence des résultats relativement mauvais de la Suisse dans la première étude PISA, il y a quelques années une véritable folie réformatrice a saisi notre pays. Sous le prétexte que la Finlande – vainqueur dans ce concours PISA – fait tout différemment, notre système scolaire éprouvé a été littéralement chamboulé. Des millions ont été investis pour nous rapprocher du «modèle finlandais».

Trois fois deux égale quatre

L'analyse des résultats de ces investissements se solde par un résultat navrant: aujourd'hui, plus de 50% des élèves font l'objet de mesures de soutien spéciales à l'école. Ce qui n'empêche pas que les maîtres d'apprentissage constatent chez leurs apprentis des lacunes dans les connaissances de base comme l'écriture et le calcul. Le niveau général de la formation scolaire ne s'est pas accru en Suisse. Ce bilan devrait être un signal d'alarme!

Les bases font défaut

Les plans d'étude sont de plus en plus surchargés. D'abord l'allemand précoce, ensuite l'anglais précoce. Les enfants du niveau primaire sont censés parler 2 à 3 langues, mais ont souvent de la peine à s'exprimer dans leur langue maternelle. Et puis il y a les exigences des médias: les enfants doivent apprendre à taper avec dix doigts pour pouvoir naviguer sur internet et y faire

des recherches. En revanche, ils ont beaucoup de mal à comprendre les textes de problèmes mathématiques. Les élèves reçoivent des leçons sur les religions et les cultures du monde, mais les règles de comportement les plus élémentaires issues de notre culture leur sont fréquemment inconnues. Quant aux connaissances de la culture chrétienne et occidentale, c'est presque le néant.



Assez du zèle réformatrice dans nos écoles!

Un moins qui serait un plus

Ces plans d'étude bourrés de disciplines et de compétences font très bien dans le tableau – quels parents ne souhaitent pas que leurs enfants sachent parler des langues étrangères et naviguer sur internet? – mais la réalité est malheureusement différente. Je me demande si un peu moins ne serait pas

Victorinox: il y a souvent un manque de compréhension

Stadler: les travaux



Toni Blaser exige beaucoup des apprentis.



Le siège central et la production de Victorinox se situent à Ibach-Schwyz, au cœur de la Suisse centrale et des imposantes Mythen.

Toni Blaser est responsable des apprentis chez Victorinox depuis 28 ans. Aujourd'hui, il se plaint notamment de l'incapacité de nombreux jeunes sortant de l'école de comprendre des textes. De surcroît, de moins en moins d'apprentis sont capables d'écrire sans faire de fautes. Le même constat vaut pour d'autres aptitudes importantes comme par exemple le calcul mental qui est négligé à l'école avec les effets négatifs dans la vie de tous les jours. Or, ces capacités sont indispensables au travail quotidien dans l'entreprise

Victorinox qui forme chaque année de nombreux apprentis. Toni Blaser constate aussi que les apprentis oublient très vite ce qu'ils ont appris. Il faut donc les faire répéter et exercer régulièrement. L'école devrait en faire autant, estime-t-il. Victorinox forme actuellement, jeunes filles et jeunes hommes confondus, 46 apprentis, soit 13 par année d'apprentissage: 4 automatismes, 6 polymécaniciens, un employé de commerce, 1 logisticien et 1 employé du commerce de détail.



Stadler Rail de l'ancien conseiller national Peter Spuhler construit des trains pour AG (Thurgovie), regrette que certaines tâches soient négligées dans la formation scolaire. On s'en rend compte dans le travail quotidien: la suppression des travaux pratiques à l'école, les facultés des jeunes sont ignorées au lieu d'être encouragées. Nombre de j

Markus Frei, responsable des ressources humaines chez Stadler Rail (Thurgovie), regrette que certaines tâches soient négligées dans la formation scolaire. On s'en rend compte dans le travail quotidien: la suppression des travaux pratiques à l'école, les facultés des jeunes sont ignorées au lieu d'être encouragées. Nombre de j

Chômage permanent

...surs politiques. Rares sont les thèmes...
...nt, il y a entente: la formation est à la...
...nt pas de matières premières, il doit...
...a comparaison internationale pour rester...
...atteindre cet objectif divise une fois de

un plus. Compte tenu du grand nombre de matières à enseigner, il ne reste plus assez de temps pour les connaissances et aptitudes de base. Or, faute de base solide on ne peut rien construire. Celui qui maîtrise mal sa langue maternelle aura aussi de la peine à apprendre une langue étrangère. Celui qui échoue devant des problèmes mathématiques simples pourra

nous avons appris ou au contraire de ce que nous n'avons pas appris, nous constatons très vite que la personnalité de l'enseignant jouait un rôle central. Le système n'apprend rien aux enfants. C'est l'enseignant qui communique les matières. J'avais un maître d'école dont les seuls moyens d'enseignement étaient la craie, le tableau noir et les cahiers des élèves. Son en-



difficilement comprendre des phénomènes scientifiques complexes. L'objectif initial des réformes, à savoir former le mieux possible les enfants, a été complètement raté.

L'enseignant au centre

Lorsque nous nous souvenons de notre propre scolarité et de ce que

seignement était exclusivement frontal – un péché mortel selon la pédagogie moderne. Chose étonnante: c'est chez lui que j'ai appris le plus, parce qu'il savait comme aucun autre expliquer clairement les problèmes. La qualité de l'enseignement est déterminée par les humains, les élèves et surtout les enseignants.

pratiques manquent à l'école



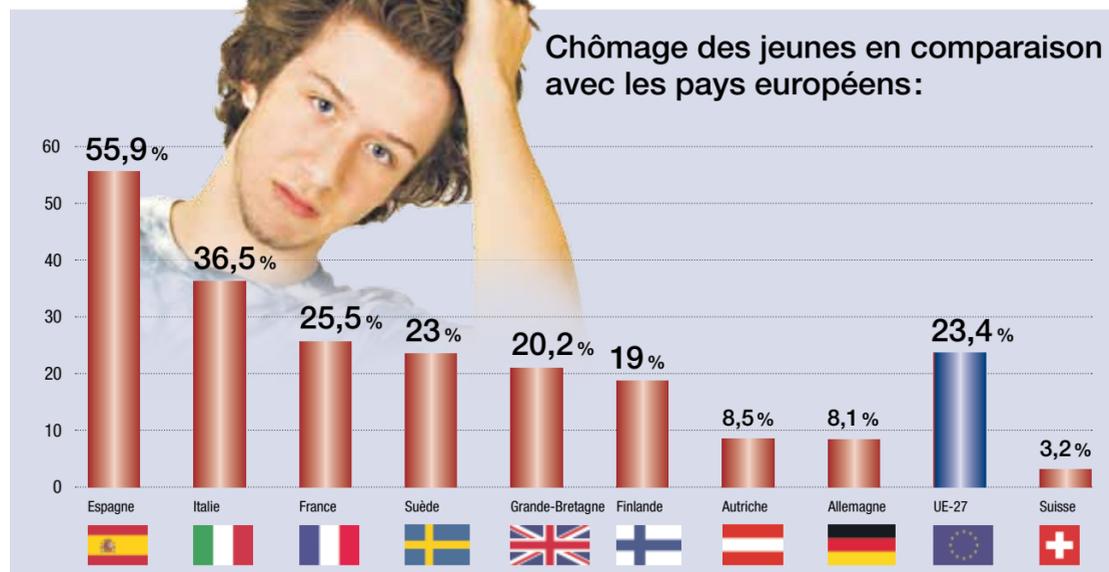
Le trafic régional et urbain. (TGV).



Un apprenti automaticien en 4e année d'apprentissage travaille sur un boîtier de câblage 400-V pour un FLIRT italien (train pour le trafic régional).

...ler Bussnang...
...dans la for...
...A la suite de...
...manuelles des...
...jeunes gens et

jeunes filles n'ont ainsi plus la possibilité de découvrir et de développer leurs capacités. L'école renonce aussi à enseigner des connaissances de base sur les outils et leur utilisation correcte, lacune qui a des effets graves dans les entreprises. Stadler Bussnang AG forme chaque année 17 à 18 apprentis dans 9 métiers différents.



Source: Eurostat, SECO, état: octobre 2012.

L'aptitude professionnelle sur l'actuel marché de l'emploi est plus importante que le nombre de diplômes universitaires.

Dans la concurrence internationale de la formation, la Suisse doit maintenir avec fermeté son principe selon lequel le taux d'occupation des jeunes est le seul critère permettant d'apprécier la qualité de la formation professionnelle.

«Une formation proche de la pratique nous rend forts!»

Un rapport étroit avec la pratique et l'intégration dans l'entreprise sont très importants dans la formation et le perfectionnement professionnels, estime Thomas Burgherr. Chef d'une entreprise de construction dans le domaine du bois, il forme des apprentis et enseigne à la Haute école spécialisée des métiers du bois à Bienne. C'est dire que ce président de l'UDC du canton d'Argovie connaît à fond la formation professionnelle.

La famille Burgherr exploite depuis 1866 une entreprise de construction et de commerce de bois à Hintermoos dans le sud du canton d'Argovie. Thomas Burgherr représente la 5e génération à la tête de cette maison qui occupe 17 collaborateurs, dont actuellement cinq apprentis. Grâce à la grande compétence de son chef d'exploitation, Thomas Burgherr peut exercer parallèlement ses activités politiques en tant que député au Grand Conseil et président du parti cantonal.

L'importance du rapport avec la pratique

«En fait, je voulais devenir enseignant», se rappelle ce chef d'entreprise âgé aujourd'hui de 50 ans. Il a cependant choisi le métier de charpentier. Son diplôme fédéral de maître-charpentier en poche, il s'est tout de même intéressé à l'enseignement et a accepté un poste de chargé de cours à temps partiel, fonction qu'il occupe depuis 22 ans à la Haute école spécialisée des métiers du bois à Bienne.

«J'aime communiquer des connaissances», explique ce professionnel expérimenté et chef d'entreprise. Il forme ainsi des jeunes professionnels

dans diverses disciplines de la gestion d'entreprise. «Mes élèves apprécient énormément les expériences pratiques que je peux leur apporter», relève-t-il, ajoutant que parfois il se fait véritablement bombarder de questions. Mais il aime ce travail qui le maintient jeune, affirme-t-il.

Encourager les jeunes

A côté de sa fonction de membre de diverses commissions scolaires, Thomas Burgherr s'est toujours engagé pour que la formation professionnelle ne soit pas négligée par rapport à la maturité et les Hautes écoles spécialisées. «Nous devons renforcer le système de formation professionnelle duale, car c'est lui qui fait la force de nos arts et métiers et de l'industrie», souligne-t-il. La formation doit avant tout être axée sur la pratique afin que l'apprenti se rende réellement compte des exigences du quotidien professionnel. «J'attends de mes apprentis de la volonté à l'effort et les enseignants doivent leur donner le bon exemple.»

Thomas Burgherr applique ces principes dans son entreprise: «La formation de nombreux apprentis est une tradition dans notre entreprise. Nous



Thomas Burgherr avec son chef d'atelier Martin Lieb. La formation professionnelle ne doit pas être négligée par rapport à la maturité et les Hautes écoles professionnelles.

nous efforçons de leur offrir une formation solide en les intégrant dans des groupes de travail afin qu'ils apprennent, étape par étape, leur métier dans la pratique», explique-t-il. Il faut éviter trop de théorie et permettre aux jeunes de participer d'emblée au travail. Ce qui compte, c'est que le chef d'atelier ou chef de groupe donne le bon exemple afin que l'apprenti prenne plaisir à son métier.

Chef d'entreprise actif en politique

En plus de ses engagements professionnels et familiaux, Thomas Burgherr veut jouer un rôle actif en politique. «La politique a besoin de chefs d'entreprise», voilà son credo.

Ses principales fonctions politiques:

- 1992 à 2000: vice-président de la commune de Wiliberg
- depuis 1997: député au Grand Conseil argovien
- 1997 à 2005: commission de la formation, de la culture et du sport, commission de la Haute école spécialisée
- 2005 à 2009: président de la commission de gestion
- depuis 2012: président de l'UDC Argovie

Une maison riche en tradition se renouvelle

Les 147 ans d'histoire de la maison Burgherr Moosersäge SA sont marqués par la tradition et la continuité. Le nombre d'emplois est stable depuis 100 ans, malgré les crises et difficultés économiques. Aujourd'hui encore, le bois rond utilisé dans la construction provient exclusivement des communes environnantes.

«Ce procédé nous garantit des transports courts ainsi que des matières premières écologiques et de qualité», relève

Thomas Burgherr qui a repris l'entreprise paternelle en 1997. L'entreprise travaille surtout dans les secteurs des constructions porteuses, des constructions nouvelles et transformations, des assainissements, aménagements intérieurs, isolations et constructions d'escaliers. En supprimant la scierie à la fin 2009, l'entreprise a gagné de la place pour construire une nouvelle halle de production où sont montés des éléments préfabriqués pour la construction de maisons.

Non à la révision ratée de la loi sur l'aménagement du territoire

Le 3 mars 2013 nous votons sur la révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Ce projet limite les zones à bâtir aux besoins théoriquement prévisibles pour 15 ans. La raréfaction des terrains constructibles qui en découle pousse à la hausse les prix du sol et, partant, des loyers. Cette réforme doit aussi être rejetée parce qu'elle entraîne de nouveaux impôts, alourdit la bureaucratie et restreint les compétences cantonales.



Jean-François Rime, conseiller national, président de l'Union suisse des arts et métiers, Bulle (FR)

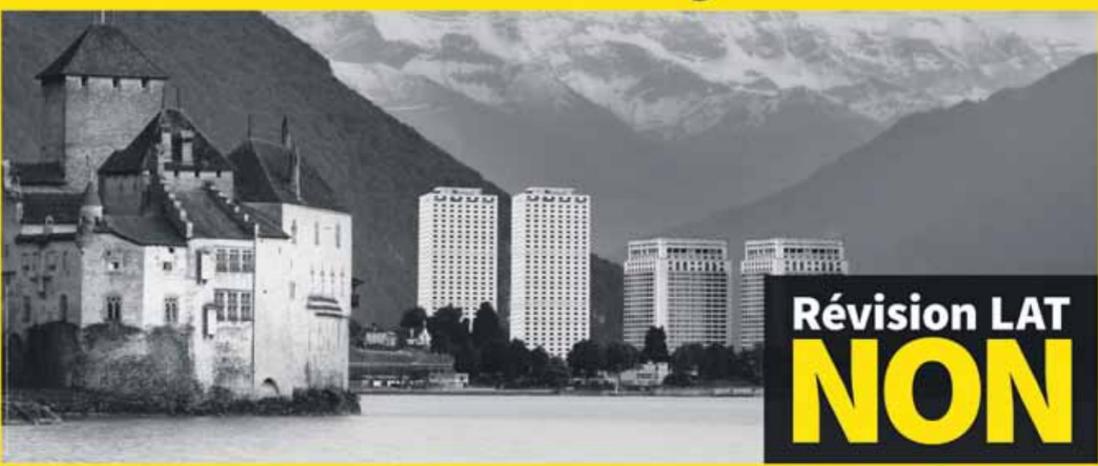
Cette révision de la LAT provoque une pénurie artificielle de surfaces constructibles. Les zones à bâtir devront se limiter aux besoins théoriquement prévisibles sur une période de 15 ans. La raréfaction des terrains qui s'ensuit augmente les prix du sol et les loyers. Il ne serait plus possible de mettre à disposition suffisamment de surface habitable à une population sans cesse croissante. La pénurie de

logements en serait aggravée. Une fois de plus, les familles et les classes moyennes passeraient à la caisse.

Les arts et métiers font aussi partie des perdants. La baisse de l'offre de terrains et les interventions massives de l'Etat dans l'exploitation du facteur de production qu'est le sol augmentent les charges. D'où une menace sur la croissance et l'emploi. Les arts et métiers ont besoin de conditions-cadres optimales et d'un accès non bureaucratique à des terrains à bâtir. Faut de quoi les entreprises risquent de déplacer leurs sites de production vers des régions disposant d'assez de réserves de surfaces constructibles.

La loi révisée permet à la Confédération d'imposer des prescriptions détaillées pour l'aménagement du territoire. Jusqu'ici, elle se contentait de fixer les grands principes alors que les cantons étaient responsables de l'application. Cette réglementation permet des solutions régionales taillées sur mesure. La situation en ville de

Pas de diktat de Berne sur l'aménagement du territoire



Genève n'est en effet pas comparable à celle des campagnes de l'Entlebuch. Il faut donc que les cantons et les communes continuent d'aménager leur territoire au lieu de devoir exécuter les ordres de Berne.

Cette révision de la LAT est source d'une grande insécurité du droit. Quand faut-il déclasser des terrains? Quand faut-il exproprier? Quand faut-il forcer les propriétaires fonciers à construire sur leurs terrains? Ces

questions devraient être tranchées par l'administration et les tribunaux. On le voit donc bien: cette révision de la loi sur l'aménagement du territoire est complètement ratée. Je vote donc NON le 3 mars prochain.

Loyers exorbitants par manque de place? Non à la révision de la LAT!

Cette révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) génère des **interventions massives de l'Etat**, un **flot de nouvelles réglementations** et des **atteintes inacceptables à la propriété privée**. Un large comité de tendance bourgeoise et de nombreuses organisations économiques combattent ce projet de loi raté.

• Loyers exorbitants par manque de place

La révision de la LAT réduit les zones à bâtir en exigeant que celles-ci soient limitées «aux besoins prévisibles pour les quinze années suivantes». Provoquant une **pénurie artificielle de terrains à bâtir**, cette disposition pousse à la **hausse le prix du sol et, partant, les loyers**. Aujourd'hui déjà, les familles et les classes moyennes ont du mal à payer nombre d'appartements **dans les zones urbaines, agglomérations et aussi dans les régions touristiques**. La nouvelle LAT aggraverait encore cette situation.

• Diktat de la Berne fédérale sur l'aménagement du territoire

L'aménagement du territoire est par tradition une tâche des communes et des cantons. La Confédération se contente d'édicter les lignes directrices. Cette révision de la LAT supprime les compétences cantonales et communales: **la Berne fédérale décidera de l'aménagement du territoire**.

Les cantons et les communes seront mis sous tutelle par cette révision de la LAT. Ils ne pourront plus planifier leurs zones à bâtir selon leurs propres appréciations, mais devront **exécuter les ordres de la Berne fédérale**.

Les zones à bâtir étant limitées aux besoins pour 15 ans, la Confédération forcera les cantons à reclasser leurs terrains. Certains cantons devraient abandonner jusqu'à 50% de leurs zones à bâtir. Les propriétaires de terrains constructibles en Valais, au Tessin ou en Thurgovie risquent fort de les perdre. Les **dommages** pour les **propriétaires fonciers**, mais aussi les conséquences financières pour les **pouvoirs publics** seraient énormes.

• Non à une nouvelle hausse des impôts et taxes

La révision de la LAT apporte de nouveaux prélèvements obligatoires. Les dites **«plus-values d'aménagement»** seraient soumises à une **taxe**. S'il construit sur son terrain ou s'il le vend, le propriétaire devra verser à l'Etat au moins **20% de la plus-value réalisée**. Il reportera cette charge sur les locataires. Cette taxation massive **augmentera donc non seulement les frais d'habitation, mais aussi les loyers**. Une fois de plus, les familles, les classes moyennes ainsi que les arts et métiers seront les perdants.

Interview de Werner Messmer, anc. conseiller national PLR/TG, Président de la Société suisse des entrepreneurs SSE

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) contraint les cantons à déclasser, donc à transformer des terrains à bâtir en zones non constructibles. Cette mesure est-elle raisonnable?

Non, car on exproprie ainsi des terrains à bâtir. La perte de valeur qui en résulte doit être compensée par les pouvoirs publics, donc les contribuables, sous la forme d'indemnités versées aux propriétaires. Les communes et les cantons doivent pouvoir continuer de classer les terrains en fonction des besoins locaux. Ce système a fait ses preuves.

La LAT révisée permet à l'Etat de forcer les propriétaires fonciers à construire dans un certain délai. En tant que président de la SSE, n'avez-vous pas intérêt à un maximum de chantiers?

Ladite «obligation de construire» est une atteinte massive à la propriété privée. Cette notion tout comme l'«intérêt public» qui doit être présent ne



Werner Messmer, anc. conseiller national PLR/TG, Président de la Société suisse des entrepreneurs SSE

«La perte de valeur qui en résulte doit être compensée par les pouvoirs publics, donc les contribuables, sous la forme d'indemnités versées aux propriétaires.»

sont pas définis en droit, si bien que cette réglementation peut être interprétée à bien plaisir. L'insécurité du droit et l'arbitraire des autorités sont programmés d'avance avec la clé de longues procédures qui entraîneraient des coûts énormes pour les particuliers, les entreprises et l'Etat. La Suisse serait moins attractive comme site d'implantation d'entreprises et aussi comme domicile.



Sylvia Flückiger-Bäni, conseillère nationale, Schöftland (AG)

Ces personnes ont besoin de place et d'une infrastructure efficace. Diverses questions se posent aussi en termes d'aménagement du territoire. Il est faux de vouloir résoudre le problème de l'immigration par la révision de la LAT. La pénurie artificielle de terrains à bâtir et la hausse des loyers qui en résultent font une fois de plus passer les Suisses à la caisse. C'est au niveau de la migration que les autorités doivent assumer leurs responsabilités!

«La forte immigration provoque une croissance explosive de la population: la Suisse compte aujourd'hui déjà 8 millions d'habitants.»

Pourquoi devrions-nous payer des milliards d'impôts pour que les politiciens nuisent aux familles?

Donc, le 3 mars

NON à l'article sur la famille

Sonderfall suisse – les citoyens décident !

La Suisse n'a pas d'élus politiques moins mauvais que d'autres pays, mais son régime étatique est plus efficace. Elle est, de ce point de vue, un cas unique au monde. Sa constitution fait contrepoids au pouvoir politique central. Les citoyens suisses ont plus de droits qu'ailleurs, si bien que leurs politiciens peuvent faire moins de bêtises. Exemple: le peuple suisse a imposé à l'Etat un frein à l'endettement.

Le législateur suprême de Suisse, c'est le peuple; chose unique au monde. De plus, il appartient toujours à la plus petite collectivité de régler tout ce qu'elle peut régler. Ainsi, la famille doit régler ce qu'elle peut régler. L'Etat doit se tenir à l'écart dans la mesure du possible. Si une famille a besoin d'aide, la commune doit venir à son secours. Si une tâche dépasse les possibilités de la commune, le canton doit intervenir et, dans le pire des cas seulement, la Confédération. Cette organisation de bas en haut, qui a fait le succès de la Suisse, s'appelle le fédéralisme.

Les citoyens sauvent la Suisse

Vous pouvez lire tous les jours dans la presse des phrases de ce genre:

- ▶ «La Suisse, île de prospérité»,
- ▶ «La Suisse: modèle en ce qui concerne la dette publique»,
- ▶ «La Suisse: le pays le plus stable du monde»,
- ▶ «La Suisse: qualité de vie la plus élevée d'Europe».

C'est parce que ses citoyens ont refusé il y a vingt ans d'adhérer à l'EEE que la Suisse n'est pas membre aujourd'hui de l'UE. Et c'est pourquoi elle va mieux ou en tout cas moins mal que les autres pays.

Abandon du Sonderfall ?

Du moins en est-il ainsi jusqu'à ce jour. Mais cela continuera-t-il? Certain-



Scientifiquement prouvé: plus le peuple peut s'exprimer dans les affaires publiques, moins élevées sont les dettes de l'Etat.

nement pas, si les citoyens ne veillent pas au grain. Le régime suisse qui a fait ses preuves est en péril. L'incendie menace parce que partout on tente d'éliminer le Sonderfall suisse: on pousse à la centralisation, on tente sans relâche de restreindre les droits du peuple et de mettre les citoyens sous tutelle.

On installe sournoisement des juges étrangers et on accepte de reprendre le

droit étranger en Suisse. On cède aux pressions étrangères et on sacrifie la liberté des Suissesses et des Suisses.

Les citoyens sont mis sous tutelle

La devise tacite de la classe politique est la suivante: moins de pouvoir aux citoyens, plus de pouvoir à l'Etat – moins de marge de manœuvre pour les familles, plus de compétences aux ad-

ministrations publiques – moins de compétences aux cantons et aux communes, plus de pouvoir à l'Etat central. Il s'agit là d'un développement aussi sournois que fatal. Son résultat: la destruction du Sonderfall suisse, l'affaiblissement de la Suisse, la perte de la sécurité sociale, de la liberté et des droits du peuple, la dégradation des écoles et la dissolution de la famille, principale cellule de l'Etat.

Le dernier coup: des milliards pour les enfants de l'Etat

Présenté sous le titre anodin d'«Arrêté fédéral sur la politique familiale», ce projet vise en réalité la dissolution de la famille. L'Etat central ne s'arrête pas devant la famille. Des deux mains des politiques prétentieux se saisissent de la famille. Ils veulent contrôler l'éducation de nos enfants. Cela coûtera des milliards aux contribuables et les parents y perdront leur responsabilité. Les cantons, les communes et les citoyens paieront pendant que des fonctionnaires et des politiciens fédéraux commanderont. Les impôts sur le revenu et la TVA devront être augmentés. Une fois de plus, les citoyens passent à la caisse alors que les politiciens s'en sortent gagnant. Tout le monde devra payer pour que les politiciens obtiennent encore plus de pouvoir et que les droits des parents soient restreints.

Voilà exactement de quoi il s'agit avec cet article constitutionnel sur la politique familiale qui sera soumis au vote le 3 mars. Bien sûr, le projet est gentil et séducteur. On y parle de soutien et d'encouragement. Nous connaissons déjà ce langage de la part de l'UE. Quand des politiciens parlent d'aider, ils veulent en réalité commander et partager l'argent des contribuables. Ils parlent de servir et cherchent en réalité à dominer.

Christoph Blocher, conseiller national et anc. conseiller fédéral, père de quatre enfants adultes, Herrliberg (ZH)

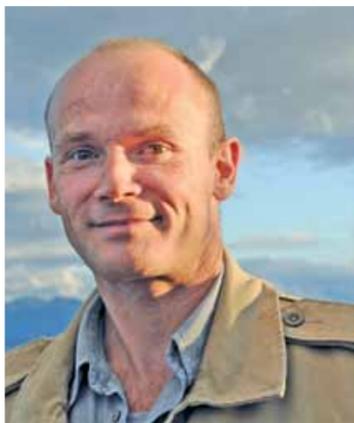
Faire confiance au peuple

L'élection du Conseil fédéral par le peuple renforce les droits démocratiques et limite le pouvoir de la classe politique. On ne voit pas pourquoi les citoyennes et les citoyens peuvent élire les exécutifs des cantons et des communes, mais non pas celui de la Confédération. Laisser le peuple élire, c'est lui faire confiance.

La démocratie directe et des droits démocratiques bien conçus garantissent depuis toujours prospérité, sécurité et stabilité à la Suisse. L'élection du Conseil fédéral par le peuple se fonde tout simplement sur le droit de participation des citoyens. Les critiques méprisantes, voire les excuses prononcées après des scrutins populaires montrent à quel point l'élite politique se méfie du peuple.

Voilà pourquoi il faut dire oui à l'élection du Conseil fédéral par le peuple:

- ▶ l'élection de l'exécutif par le peuple a fait ses preuves dans les cantons et les communes. Ce procédé est transparent et assure un meilleur contrôle du pouvoir.
- ▶ ce mode d'élection est aussi une preuve de confiance à l'égard du peuple. C'est surtout important à une époque où des élites politiques



Le conseiller national et candidat au Conseil d'Etat Yvan Perrin s'engage pour les droits des citoyens.

étrangères ont mené leur pays à la ruine.

- ▶ le projet garantit à la Suisse latine au moins deux sièges au Conseil fédéral. La Constitution actuelle ne contient pas une telle disposition.

- ▶ l'élection populaire met fin aux ententes d'arrière-salle et autres intrigues répugnantes qui marquent fréquemment les élections au Conseil fédéral. Le peuple est sensible à la bonne composition de ses gouvernements.
- ▶ les élections au Conseil fédéral ont lieu tous les quatre ans en même temps que celles au Conseil national. Il n'est donc pas nécessaire de faire d' coûteuses campagnes pour les élections gouvernementales.

Yvan Perrin, ancien inspecteur de police, conseiller en sécurité pour les entreprises, conseiller national et candidat au Conseil d'Etat du canton de Neuchâtel, La Côte-aux-Fées (NE)

La votation sur cette initiative aura probablement lieu le 9 juin 2013. Informations supplémentaires

www.election-populaire.ch

Election populaire du Conseil fédéral: soutien à droite comme à gauche

L'élection du Conseil fédéral par le peuple était déjà en discussion en 1848 lors de la rédaction de la nouvelle constitution fédérale. La commission constituante n'avait alors rejeté que de justesse, soit par 10 voix contre 9, l'idée d'une élection populaire. A côté de diverses interventions parlementaires en faveur de ce mode d'élection, deux initiatives populaires ont été lancées dans ce sens en 1900 et en 1942, à chaque fois combinées avec la proposition d'augmenter le nombre de conseillers fédéraux. Ces projets ont été formulés par le Parti socialiste suisse.



«Elire le Conseil fédéral par le peuple, OUI». Affiche de campagne du PS en 1942.

Donc, dans l'histoire de la Suisse, la gauche a toujours soutenu l'élection populaire de l'exécutif fédéral. Cette attitude s'est prolongée jusque dans les débats parlementaires actuels où des représentants du PS et des Verts ont manifesté leur sympathie pour cette idée en soutenant l'initiative, comme par exemple Bastien Girod et Robert Cramer du Parti des Verts.

Par la suite, des propositions modifiant le projet UDC sont sorties des rangs du groupe parlementaire socialiste. Pierre-Yves Maillard, président socialiste du gouvernement vaudois, a aussi clairement exprimé sa position devant les médias: «Cela fait vingt ans que je suis pour l'élection du Conseil fédéral par le peuple et je ne changerai pas d'avis juste parce que c'est l'UDC qui a relancé cette idée.»

Ne pas verser le bébé avec l'eau du bain – NON à l'initiative Minder!

Les salaires totalement exagérés et les bonus délirants que s'offrent certains «managers» d'entreprises dérangent la paix du travail. Mais ces excès empêchent aussi une discussion sereine sur la révision du droit des sociétés anonymes. L'initiative populaire fédérale «contre les rémunérations abusives» (initiative Minder) aborde certes un sujet important, mais je m'oppose néanmoins avec conviction à ce projet.



Roland Eberle, conseiller aux Etats, ancien directeur des finances du canton de Thurgovie, Weinfelden (TG)

Pourquoi? Parce que la jalousie et l'envie sont mauvaises conseillères lorsqu'il s'agit d'organiser la cohabitation et la collaboration dans notre société. Le Parlement fédéral s'en est heureusement aperçu et propose une alternative efficace. Son contreprojet indirect à l'initiative Minder renonce à des réglementations excessives et restrictions de la liberté d'action des propriétaires, donc des actionnaires. A l'inverse, la mise sous tutelle et la lourde bureaucratie engendrées par l'initiative ne constituent certainement pas un bon moyen pour régler ce problème.

Effet boomerang contre l'économie suisse

En acceptant cette initiative, la Suisse subirait un autogoal économique. Pourquoi? Le droit suisse des sociétés anonymes deviendrait le plus rigide du monde. Les groupes internationaux et autres entreprises cotés en bourse, qui ont leur siège en Suisse, peuvent facilement se déplacer (y compris les nombreux emplois qui en dépendent) dans un pays étranger pour éviter des immixtions et res-

trictions excessives. Les petites et moyennes entreprises (PME) en pâtiraient également parce que la bonne collaboration entre les sociétés concernées par l'initiative et les PME ne fonctionnerait plus. Bref, la place économique suisse souffrirait gravement de cette réforme.

Prendre rapidement au collet les abuseurs

Un non à l'initiative Minder ouvre la voie à l'application rapide du contreprojet. Conformément à l'agenda politique, le texte adopté par les Chambres fédérales entrerait automatiquement en vigueur le 1er janvier 2014. Rappelons que le Parlement a approuvé ce projet à l'unanimité moins une voix. L'application de l'initiative populaire, en revanche, exigerait encore de longs travaux parlementaires pour que la parole soit enfin suivie d'actes. Abstenons-nous donc de jeter le bébé avec l'eau du bain et disons avec conviction NON à l'initiative «contre les rémunérations abusives» et OUI à la meilleure solution proposée par le Parlement.

1	2	3	4	5		6	7	8	9	10		11		
12						13								14
15						16				17	18			
19					20	21				22	23			
				24				25						26
27	28			29								30		
31						32				33	34			35
		36	37				38		39					
40						41							42	43
	44					45				46				
47		48			49				50	51				52
53					54			55		56		57		
		58			59									60

Horizontalement

- Ce que la LAT veut freiner
- Depuis le 1.1.2013, Ueli Maurer est aussi présent là
- Cette Neuchâteloise a écrit «L'analphabète» (Prénom)
- L'échec total à l'italienne
- Ultra-son qui «voit» même sous les eaux
- Jennifer Lopez, très courte
- Tu es trop près du soleil, lui disait Dédale
- Préfixe: trois...
- Prénom du peintre Schiele
- Médée tombe amoureux de cet argonaute (j=i)
- Ce Gaulois ne veut plus payer d'impôts à Hollande
- Le canton du Blue Balls Festival et de la Rose d'or
- Cheb Khaled en est le roi
- &, écrit autrement
- Fameux déserteur
- Salodurum sur la plaque
- Participe parfait de lire au féminin
- Canton des Xamaxiennes & Xamaxiens
- On va voter sur celui du territoire le 3 mars
- En France ce que Berne est pour la Suisse
- Peintre catalan (Joan)
- Le grand serpent du livre de la jungle
- Robe pour la main
- L'Espagne, vu par la lata
- 1ère partie de la capitale du Missouri
- Toubib aux Etats-Unis (abbr.)
- Couvert
- Touche échap sur le clavier informatique
- Demi-canton, patrie du Sântis
- Fameux fromage (France)
- Prénom russe
- Sa fameuse descente: Stelvio
- La capitale de cet état est Paramaribo (court)
- Langage de programmation
- Etain dans le système périodique des éléments

Verticalement

- ATP World Tour Finals 1970 – 1989
- Prénom de Stravinski
- Tel Vescoli, tel Brunner
- Avec Alma, c'est la capitale du Kazakhstan
- Une des gares de Paris (4 mots)
- Miss Suisse 2004 (prénom)
- Double voyelle
- L'autre de celles too big to fail (voir 47 vertical)
- Carte de débit
- A l'extérieur de l'Idaho, c'est presque inconnu. Mais à l'intérieur, c'est capital.
- Organisation du Traité de l'Atlantique Nord
- Echec. En patinage artistique, ça peut être une réussite.
- L'initiative Minder trouve que celles-ci est parfois abusive
- Denis ne venait pas de Rougemont, mais de là
- Avant «got, gotten»
- «Ceci» en latin
- Commune au canton de VD, connue pour son vin
- Ce Bâlois est le champion des champions
- Local Area Network (court)
- De la première à la dernière lettre
- Celle-ci est au centre d'un nouvel article constitutionnel et un sujet des votations du 3 mars
- Article et organisation mondiale
- Un des trois mousquetaires
- L'initiative contre les rémunérations abusives porte son nom
- Sur le menu en automne
- Plus à l'anglaise
- L'énergie, le souffle des maîtres Samourai
- La muse de Henry Miller (écrivaine française, prénom)
- D'où viennent les Mc, court
- L'autre de celles too big to fail (voir 8 vertical)
- Genre de musique, pensez à Madonna
- Les CFF à Herisau, Soleure et Stans
- Ulrich Zwingli était pasteur dans ce canton
- Entre do et mi

MOT MAGIQUE:

1	2	3	4	5	6	7	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Nom, prénom, adresse:

.....

.....

.....

.....

Renvoyez-nous vos solutions et votre adresse à: UDC Suisse, Secrétariat général, Case postale 8252, 3001 Berne.

Les trois gagnants seront tirés au sort le 1er avril 2013. Ils recevront tous les trois un panier paysan garni. Les recours sont exclus.

Pourquoi font-ils tout faux avec les élèves étrangers ?

Sous prétexte d'égalité des chances, les élèves étrangers qui ne parlent pas nos langues sont malgré tout intégré de force dans les classes régulières. Souvent victimes d'un rythme de travail trop élevé dans une langue incomprise, ces élèves sont marginalisés et exclus.



Ariane Doyen, enseignante/psycho-pédagogue, mariée et quatre enfants, vice-présidente de l'UDC du Valais romand et candidate au Grand Conseil valaisan le 3 mars 2013

Aujourd'hui, on craint toute marginalisation, toute «stigmatisation» de l'élève. On redoute d'exiger de lui quelques efforts de peur de blesser

son individualité! On évite la création de classes spéciales qui pourraient répondre à des besoins particuliers selon les obstacles que rencontrent certains enfants.

Il suffit de prendre, par exemple, le cas des élèves étrangers ne parlant pas le français qu'on intègre directement en classe régulière.

Il s'agit ici de soutenir les spécialistes de la pédagogie et d'adopter les principes de l'éducation inclusive (qui intègre tous les élèves dans les classes régulières), prétendument la seule voie juste, ouverte à la diversité, à une meilleure acceptation des différences et à une amélioration du climat classe.

L'élève étranger est rejeté

Admis en classe ordinaire, alors que

Le programme scolaire suit son cours, l'élève étranger est débordé par les difficultés de la langue locale et décroche.

Il aurait fallu permettre à cet élève, en même temps d'acquérir le français sous ses aspects les plus fondamentaux et d'entamer ou de poursuivre des études en français dans toutes les disciplines enseignées. Au final, la barrière linguistique lui interdit la relation à l'autre, il s'isole, et c'est ainsi que débute le rejet. Sa singularité, initialement intéressante, devient l'origine de son exclusion. Il se retrouve bien souvent seul. Et bientôt il exprimera son désarroi par la colère et l'agressivité, alors qu'un autre choisira des modes d'expression plus introvertis. Croire donc que l'inclusion totale, c'est donner une chance à

chacun, est erroné. C'est en fait un procédé démagogique qui produit de l'injustice, et paradoxalement, l'inclusion cause l'exclusion, la «ghettoisation». Et que dire de l'enseignant qui reçoit en classe ces enfants étrangers ?

Les enseignants face au dilemme. Qui sacrifier ?

Doit-il adapter son enseignement pour répondre aux besoins de quelques-uns et léser ainsi les autres ? Il ne peut se démultiplier, ni organiser une segmentation de ses cours en plusieurs niveaux sans que la qualité de transmission des savoirs ne se disperse. Il ne peut non plus gérer plus d'un groupe d'élèves sans que d'éventuels problèmes disciplinaires n'interviennent.

La prise en charge de ces enfants is-

sus de la migration par des enseignants spécialisés est un atout indéniable. Elle évite à l'enseignant de base d'être sollicité plus encore qu'il ne l'est déjà aujourd'hui, souvent proche du burn out en milieu d'année.

On s'aperçoit qu'après un an environ les enfants ont retrouvé leur confiance en eux, ont une perception plus positive d'eux-mêmes, qu'ils ont pris conscience de leurs capacités langagières.

Il leur est possible maintenant d'intégrer la classe traditionnelle, de communiquer avec les autres, d'exprimer des compétences jusqu'alors tues, ils sont performants, capables, enfin, pour de vrai, d'exister, différents mais avec les autres. L'enfant enfin compris est libre de s'exprimer.

Canton de Zurich: volte-face de l'instruction publique

Le constant chamboulement du système scolaire depuis le début des années septante peut être désigné comme étant une «réformite». Le débat engagé sur l'école obligatoire zurichoise indique clairement que les citoyens en ont plus qu'assez de ces réformes scolaires ignorant la pratique.



Depuis de trop nombreuses années, les élèves sont victimes des réformes inutiles et déstabilisantes. Parlera-t-on bientôt de «génération sacrifiée» au profit des réformes ?

Appliqués à titre d'essai dans plusieurs cantons, les deux nouveaux systèmes réunissent les deux années d'école infantile et la première classe de l'école obligatoire ou les deux années d'école infantile et les deux premières classes primaires. Cette réforme a eu pour effet la disparition du jardin d'enfants. Or, des études ont prouvé que ces modèles coûtent beaucoup plus cher, mais n'apportent aucun avantage en termes de formation et de connaissances. Néanmoins, certains fonctionnaires scolaires s'entêtent à les maintenir.

Le degré de base refusé par le peuple

Dans le canton de Zurich, les citoyens ont refusé le 25 novembre 2012 l'introduction définitive du modèle à degré de base. Une décision remarquable qui a mis fin à des velléités de réforme irréalistes et excessivement onéreuses. Ce refus du peuple zurichois a des effets sur toute l'instruction publique suisse, car il induit une volte-face dans la politique de la formation: les parents en ont ras le bol des onéreuses expériences scolaires qui n'apportent aucun avantage aux

enfants et adolescents. Les parents en ont par dessus la tête de l'enseignement forcé dans des classes à catégories d'âge mixtes, système que l'on vise également avec le modèle du degré de base. Le mélange de plusieurs catégories d'âge et l'enseignement commun troublent encore plus des classes qui pâtissent déjà de leur forte hétérogénéité. Un esprit de classe ne peut pas se former dans une classe dont la composition change constamment.

Un refus basé sur l'expérience

Les citoyennes et citoyens zurichois ont nettement rejeté aussi bien l'initiative «prima» (71,29% de non) que le contreprojet du Grand Conseil (54,79%). Il est surtout intéressant de constater que la presque totalité des 27 communes-test ont rejeté le système du degré de base et qu'une forte proportion de leur population a également enterré le contreprojet. Le peuple ne veut plus financer les champs d'expérimentation de quelques pédagogues fantaisistes. Voilà des leçons à tirer pour toute la Suisse de ces votations zurichoises.

Il est grand temps que le calme revienne dans nos écoles. Le refus du degré de base dans le canton de Zurich est une protestation forte de la population. Le peuple en a assez des réformes inefficaces voulues par les fonctionnaires de l'instruction publique.

Anita Borer, députée au Grand Conseil, présidente Jeunes UDC du canton de Zurich, Uster (ZH)

Refus des initiatives scolaires

La «fièvre HarmoS» aidant, la réformite qui sévit dans le système scolaire de Bâle-Campagne a atteint un nouveau point culminant. Personne ne sait réellement où cela va conduire, mais si les dépenses scolaires ne cessent d'augmenter, on ne peut pas dire autant du niveau de la formation scolaire, bien au contraire malheureusement. La situation se détériore à vue d'oeil.

Cela n'a pas empêché l'élite des enseignants – issus de la gauche politique et des écologistes, cela va sans dire – de lancer de nouvelles revendications: moins d'élèves, moins de travail, trajets plus courts. On prétexte le bien-être des enfants, mais en réalité on cherche avant tout son propre confort. Un procédé qui a même créé un malaise parmi les enseignants modérés. Mais les initiateurs sont tombés de haut.

L'UDC est entrée seule dans la campagne de votation. Personne d'autre n'osait toucher à cette vache sacrée de l'enseignement. Et le peuple a fini par enterrer les trois initiatives sur la formation. Une fois n'est pas coutume, le souverain ne s'est pas laissé prendre par les belles déclarations sur le bien-être des enfants. Les initiateurs ont eu beau nier les coûts énormes de leurs propositions – au moins 30 millions – cela ne leur a servi à rien.

Ce refus clair et net des trois initiatives sur la formation est une preuve supplémentaire que les parents et toute la population en ont assez des res-

tructions et autres expérimentations à l'école. Quand est-ce que les théoriciens scolaires le comprendront enfin ?

Thomas De Courten, conseiller national, responsable de la promotion économique, père de trois enfants, Rünenberg (BL)



Ci-dessus: affiche du comité interpartis contre les initiatives scolaires à Bâle-Campagne. «Protégez nos enfants contre la réformite de l'enseignement. 3 x NON aux initiatives sur la formation». C'est partout pareil, les gens ne veulent plus de ces réformites qui ne servent à rien pour nos enfants.

Initiative pour les familles



Déductions fiscales aussi pour les parents
qui gardent eux-mêmes leurs enfants

www.initiative-familles.ch

Un entretien avec la conseillère nationale bernoise et jeune mère
Andrea Geissbühler sur une promotion familiale mal comprise.

Inacceptable: les parents qui éduquent eux-mêmes leurs enfants sont discriminés par le fisc!



La conseillère nationale Andrea Geissbühler, ici avec sa fille Zoe, s'engage pour que les familles qui élèvent eux-mêmes leurs enfants puissent aussi bénéficier de déductions fiscales.

Commentaires



«**Nous autres
rentiers, nous
avons assumé nos
responsabilités.**»

Hans Uhlmann, anc. conseiller aux Etats,
né en 1933, Bonau (TG)

La solidarité entre les générations est un bien précieux qui doit être sauvegardé. L'actuelle génération des rentiers a élevé ses enfants sans aide de l'Etat, sans allocations diverses, sans assurance-maternité, sans réduction des primes d'assurance-maladie, etc. Les temps changent et c'est bien ainsi. Mais les valeurs fondamentales doivent être sauvegardées. Les parents sont responsables de la garde des enfants, même par des tiers contre rétribution. La collectivité ne doit intervenir que dans des cas de rigueur. Dans le cercle de mes amis et connaissances, je constate que nombre d'entre nous assument avec joie leur rôle de grands-parents en gardant leurs petits-enfants durant la journée. Cette collaboration favorise de surcroît les contacts entre les générations.

«**Privilégiée,
c'est ainsi que
je qualifie mon
statut de mère
et de paysanne.**»

Jacqueline Kolly, paysanne,
Maman de six enfants, Corbières (FR)



Élever mes enfants tout en pratiquant un métier que j'aime est une chance. La nature, le contact avec les animaux et des parents présents, c'est ce que les agriculteurs ont à offrir à leurs enfants. Être grand maman et pouvoir garder mes petits enfants est mon souhait pour l'avenir. De nombreuses jeunes femmes choisissent de rester à la maison. Ce choix doit d'être respecté aussi bien que celui des femmes qui «travaillent».

«**Nous autres célibataires, nous devons également passer à la caisse pour payer ces milliards supplémentaires.**»

Joël Thüring, 29 ans, Bâle,
chef d'entreprise et député (BS)

Bien que célibataire, je me réjouis quand des couples décident d'avoir des enfants. Mais ce choix est une affaire privée. Nous n'avons pas besoin «d'enfants de l'Etat» dont l'éducation et la garde sont assumés par l'Etat. Nous devons tous passer à la caisse pour payer les coûts supplémentaires par milliards qu'engendre cette politique, y compris les personnes qui n'ont pas d'enfants. Donc, oui à la responsabilité individuelle – non à l'interventionnisme de l'Etat.

Edition spéciale: En automne 2009 les Chambres fédérales ont décidé d'accorder une déduction fiscale de 10 000 francs sur le revenu imposable au niveau fédéral et cantonal (sans limite supérieure) pour la garde extrafamiliale des enfants. Le groupe parlementaire UDC a combattu pour obtenir d'autres règles. Pourquoi cette opposition, au fait?

Andrea Geissbühler: Nous avons combattu ce concept de promotion familiale parce qu'il est faux et parce qu'il défavorise fiscalement des centaines de milliers de parents. Cette déduction fiscale profite exclusivement aux familles ayant deux revenus et qui font garder et éduquer leurs enfants par des tiers payés. Les parents qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants et renoncent à cet effet à un second salaire tout en ayant d'autres dépenses restent les mains vides. Voilà une discrimination fiscale inacceptable et voilà pourquoi l'UDC a décidé de réagir en lançant une initiative.

Comment imaginez-vous et l'UDC un meilleur soutien fiscal à la famille?

Comme mère bernoise, je me permets de citer Jeremias Gotthelf qui a écrit: «Im Hause muss beginnen, was leuchten soll im Vaterland» (c'est à la maison que se construit le futur pilier de la patrie). L'UDC aussi se bat pour la responsabilité individuelle et combat les tendances à déléguer les tâches éducatives à l'Etat. En réponse à la décision discriminatoire du Parlement, elle a donc déposé une initiative ayant le texte suivant: «Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants doivent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers.» Je crois que Gotthelf aurait signé cette initiative!

Ne risquez-vous pas de créer ainsi une subvention selon le principe de l'arrosoir?

Selon ma conception de la politique familiale, le choix de la garde des enfants doit être fait en fonction du bien-être des enfants et non pas sur la base de considérations fiscales. Dans la si-

tuation actuelle, nous avons en Suisse deux catégories de parents: ceux qui transmettent leurs tâches éducatives et de garde à l'Etat et qui bénéficient ainsi d'un privilège fiscal et ceux qui s'occupent eux-mêmes de leurs enfants et qui sont exclus de cet avantage. Chacun comprendra que ce régime est très loin de la justice fiscale. Du point de vue de la politique familiale, il est également faux de récompenser les parents qui délèguent leurs obligations éducatives à l'Etat.

Pourtant, de bonnes expériences ont été faites avec cette politique familiale dans les pays scandinaves...

Faux! Le fait est que les familles ne bénéficient d'aucun allègement fiscal en Suède, par exemple. Mais d'un autre côté presque tous les pays scandinaves ont emprunté la voie jugée également juste par l'UDC et qui consiste à verser une allocation d'éducation aux parents qui n'ont pas recours aux offres de garde des enfants mises en place par l'Etat. Nous devrions en prendre de la graine...

Que veut l'initiative pour les familles?



Le comité a déposé le 12 juillet 2011 113 001 signatures attestées à l'appui de son initiative pour renforcer la famille en Suisse. Les citoyennes et citoyens suisses pourront probablement se prononcer en novembre prochain ou début 2014 sur ce projet.

Voici l'énoncé de l'initiative populaire fédérale «Initiative pour les familles: déductions fiscales aussi pour les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants»:

La Constitution fédérale est modifiée comme suit:

Art 129, al. 4 (nouveau)

⁴ Les parents qui gardent eux-mêmes leurs enfants doivent bénéficier d'une déduction fiscale au moins égale à celle accordée aux parents qui confient la garde de leurs enfants à des tiers.

Un pour tous, tous pour un

Ueli Maurer, président de la Confédération, a marqué les esprits par son allocution du nouvel-an. Nous le rappelons à nouveau ci-dessous.



Lors de sa visite au musée du Pacte fédéral à Schwyz, Ueli Maurer, président de la Confédération, s'est souvenu des racines de la Suisse: «Un pour tous et tous pour un, voilà la base de la sécurité et de la prospérité».

Nous avons de quoi être reconnaissants si nous considérons l'année écoulée! Mais également celle qui s'annonce. Notre pays se porte bien, à une période où de nombreux pays, proches du nôtre, vont de plus en plus mal. Replongeons-nous donc dans nos origines, dans nos racines!

Je viens de visiter le Musée des chartes fédérales, à Schwyz. Les nombreux vestiges de l'histoire de notre pays qu'il abrite m'ont, comme toujours, profondément impressionné, notamment notre Pacte fédéral de 1291. Ce parchemin a 721 ans; il date de la fondation de la Confédération.

Le message principal du Pacte fédéral est à la base de notre société. On pourrait le résumer par la devise «Un pour tous, tous pour un», qui est également inscrite au sommet de la coupole du Palais fédéral. Mais on peut aussi l'exprimer tout simplement par les mots «Les uns avec les autres et pour les autres». C'est une sorte d'héritage dont nous sommes les gardiens.

Mais chacun sait ce qu'on peut faire avec un héritage. On peut le cultiver et le transmettre, mais on peut aussi le dilapider. Nous devons prendre soin de nos racines et de nos valeurs également à l'avenir. La Suisse ne peut

fonctionner, que si chacun se demande constamment ce qu'il peut faire pour son pays. En fonction des forces et des possibilités qui sont les siennes. La Suisse est vouée à sa perte si nous nous demandons seulement ce que l'Etat doit faire pour nous. «Avec les autres et pour les autres!» C'est la base sur laquelle repose notre sécurité et notre réussite.

Au cours des années passées, notre pays a sans cesse été mis sous pression. C'est pourquoi nous avons besoin de citoyens et de citoyennes qui se soutiennent et qui travaillent pour le bien de notre pays. Ces prochains mois,

nous seront également l'objet de critiques. Pas parce que nous aurons fait moins bien que les autres!

Mais au contraire parce que nous aurons fait mieux. Nous devons être fiers de ce que nous avons accompli. Gardons à l'esprit le message de notre Pacte fédéral et abordons l'avenir avec confiance!

Préservez ensemble notre précieux héritage pour le transmettre à la prochaine génération!

Je vous souhaite une heureuse année 2013 - Vive la Suisse!

Ueli Maurer



Conseiller fédéral Ueli Maurer, Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports

Personnel

- né le 1er décembre 1950
- marié, 6 enfants
- originaire d'Adelboden (BE) et de Hinwil (ZH)
- écoles primaires et secondaires à Hinwil
- apprentissage de commerce

Activités professionnelles

- 1974 - 1994: administrateur d'une coopérative agricole
- 1994 - 2008: administrateur de l'Union des paysans du canton de Zurich

Activités politiques

- 1978 - 1986: conseiller communal à Hinwil
- 1983 - 1991: député au Grand Conseil zurichois
- 1991 - 2008: conseiller national
- 1996 - 2008: président UDC Suisse
- 10.12.2008: Election au Conseil fédéral

UE et ONU: le peuple mis à l'écart



Pierre Rusconi, conseiller national, membre de la Commission de politique extérieure du Conseil national, Sorengo (TI)

Le Conseil fédéral souhaite faire entrer la Suisse dans le Conseil de sécurité de l'ONU. Il espère atteindre cet objectif dans dix ans. Cet organe onusien prend partie dans des conflits partout dans le monde, décrète des boycotts et lance des interventions militaires. Le peuple et le Parlement sont écartés de ce projet de candidature.

La Commission de politique extérieure du Conseil national s'est récemment prononcée contre la participation du peuple et du Parlement au projet de demander un siège pour la Suisse au Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a rejeté une intervention dans ce sens déposée par le conseiller national UDC Luzi Stamm. Le Conseil fédéral prévoit l'entrée de la Suisse dans cet organe onusien vers 2023/24. Il est évident aux yeux de l'UDC que ce projet est incompatible avec la neutralité suisse et compromettrait sérieusement la tradition des «bons offices». Or, il

s'agit là d'un rôle qui a apporté beaucoup de reconnaissance à la Suisse dans le passé et qui lui vaut aujourd'hui encore une excellente réputation.

Le Conseil fédéral se moque de l'avis du peuple

Le Conseil fédéral et le Parlement cherchent toutes les occasions pour s'aligner sur l'étranger. Droit UE, conventions de l'ONU, chartes internationales de toutes sortes: l'essentiel est que la Suisse soit présente. Quant à savoir si ces projets intéressent aussi le peuple, la classe politique s'en

« Pour moi, la question politique essentielle est la suivante: le peuple suisse pourrait-il à l'avenir également déterminer dans l'urne la politique de son pays ou appartiendrait-il à un petit groupe de politiques ou de juristes de décider (à Bruxelles, à Strasbourg, à l'ONU ou n'importe où ailleurs)? »

Citation: Luzi Stamm, conseiller national, Baden (AG)

moque complètement. Le Conseil fédéral veut décider sans avoir à demander l'avis du peuple, voire celui du Parlement. La désagrégation politique et économique dans le voisinage de la Suisse est pourtant la meilleure preuve de l'utilité de nos droits populaires et de notre neutralité. Tous les jours nous voyons la misère dans laquelle conduisent le centralisme et l'absence de participation du peuple. Un solide scepticisme face à l'harmonisation internationale et au constant alignement sur l'étranger est donc le meilleur des conseils.



Consultation populaire sur la famille et la formation

Une fois de plus, la Suisse se met à imiter l'Union européenne. Alors que son système de formation a globalement fait ses preuves, les nombreux changements imposés à l'école mettent en péril notre formation professionnelle duale avec l'apprentissage en entreprise. C'est pourtant grâce à cette formation professionnelle que le chômage des jeunes est sensiblement plus faible en Suisse qu'ailleurs. Pour combien de temps encore?

La même politique nuisible rend l'école responsable de tout et veut réduire le rôle des familles.

En Suisse, les citoyens ont voix au chapitre dans beaucoup de domaines, notamment ceux de l'école, de la famille et de la société. Ils peuvent faire valoir leur avis lors d'assemblées communales, dans l'urne ou via des initiatives ou des référendums. Cette «Edition spéciale» présente diverses positions concernant l'école, la famille et la société. Votre avis à ce sujet nous intéresse. Faites le nous savoir en remplissant le questionnaire ci-dessous et en nous le renvoyant.

Le citoyen a le choix !



Conseiller national
Guy Parmelin,
vice-président groupe
parlementaire UDC
Suisse, agriculteur
et viticulteur,
Bursins (VD)

Grâce à notre démocratie directe, nous, citoyennes et citoyens, pouvons décider de la future orientation de nos écoles. Prenez activement part à notre vie politique pour empêcher que des théoriciens éloignés de la pratique scolaire de nous imposent des modèles étrangers dont le principal effet sera d'augmenter le chômage des jeunes.



J'approuve les mesures suivantes :

(Merci de cocher toutes les mesures que vous soutenez)

- Les plans d'études de l'école secondaire I doivent répondre aux attentes des entreprises et des organisations professionnelles.**

L'école doit préparer les jeunes qui choisissent un apprentissage dual aux exigences de la formation professionnelle en entreprise. Cette préparation ciblée permettra aux apprentis de mieux réussir leur formation.

- La Suisse doit renforcer son système de formation professionnelle duale axée sur la pratique en entreprise et renoncer à privilégier de manière systématique la formation académique au gymnase et à l'université.**

Le système de formation professionnelle duale avec des apprentissages exigeants en entreprise est le meilleur garant contre le chômage des jeunes. Il doit être maintenu et renforcé.

- Chaque classe de l'école primaire doit être conduite par un(e) maître(sse) de classe qui en assume la responsabilité.**

De nombreux cantons ont supprimé le système des maîtres de classe. Ces derniers sont pourtant les mieux placés pour encadrer les élèves et pour juger globalement de leurs aptitudes et connaissances. Le système des enseignants spécialisés n'a pas fait ses preuves à l'école primaire.

- Chaque enseignant du degré secondaire I devrait connaître le monde extrascolaire du travail par sa propre expérience.**

Nombre d'enseignants n'ont jamais travaillé en dehors du cadre scolaire. Cette tendance est renforcée par la formation toujours plus académique des enseignants dans les Hautes écoles pédagogiques.

- Les aptitudes de base comme le calcul, la lecture et l'écriture doivent être consolidées par l'exercice.**

Si l'école obligatoire doit bien enseigner la culture générale, la diversité des disciplines tend aujourd'hui à pénaliser les aptitudes de base. Les langues étrangères sont enseignées toujours plus tôt – au détriment du français et du calcul. L'exercice régulier des aptitudes de base est négligé.

- L'éducation sexuelle n'a pas sa place à l'école enfantine et à l'école primaire.**

Il appartient aux parents de mettre leurs enfants au courant des choses de la vie. Si les circonstances l'exigent, l'école doit traiter les questions touchant à la sexualité avec retenue, dans le respect des différences culturelles, en fonction de l'âge des enfants et en évitant toute forme d'idéologie.

Les résultats scolaires doivent être notés de façon claire et précise.

Les notes motivent les enfants, rassurent les parents et leur permettent d'identifier les éventuelles faiblesses à un stade précoce.

Les degrés primaire et secondaire I se terminent chacun par un examen final obligatoire.

- Les résultats obtenus à l'examen de fin de l'école primaire sont déterminants pour l'orientation des élèves au degré secondaire I.
- Les résultats obtenus à l'examen de fin de la scolarité obligatoire doivent permettre aux maîtres d'apprentissage de situer correctement le niveau des connaissances générales et des aptitudes des futurs apprentis.

Le salaire versé aux apprentis de première année dépend des notes obtenues aux examens finaux de la scolarité obligatoire.

Dès le moment où ils trouvent une place d'apprentissage, de nombreux élèves relâchent leurs efforts en dernière année de l'école obligatoire. Cette négligence les conduit trop souvent à l'échec en fin de première année d'apprentissage.

Les lacunes dans les connaissances de base doivent être comblées durant la scolarité obligatoire pour garantir un apprentissage efficace.

Au début de la deuxième année du degré secondaire I, chaque élève passe un examen intermédiaire pour déceler ses éventuelles lacunes dans les connaissances de base. Celles-ci doivent être comblées dans le cadre de l'enseignement normal, si nécessaire au détriment de l'enseignement de la deuxième langue étrangère.

Aujourd'hui, les jeunes ayant des dons pratiques sont désavantagés. Il faut renforcer et, si nécessaire, réintroduire les travaux pratiques à l'école.

La diminution, voire la suppression complète des travaux pratiques a des effets négatifs pour l'apprentissage des professions manuelles. Elle défavorise les jeunes ayant des talents pratiques.

L'enseignement obligatoire des langues étrangères devrait commencer à l'école secondaire. L'école primaire doit se concentrer sur l'enseignement et l'exercice du français.

Il s'est avéré que l'apprentissage d'une langue étrangère à l'école primaire n'améliore pas sa maîtrise par les adolescents. En effet, les élèves qui ne commencent cet apprentissage qu'à l'école secondaire obtiennent les mêmes résultats aux examens de fin de scolarité obligatoire. À l'école primaire, les cours d'allemand et d'anglais devraient être facultatifs et réservés aux élèves avec un bon niveau de français.

Les parents qui s'occupent eux-mêmes de la garde de leurs enfants doivent bénéficier d'une déduction fiscale au moins aussi élevée que ceux qui font garder leurs enfants par des tiers.

Les familles avec enfants doivent bénéficier d'allègements fiscaux. Il leur reste ainsi davantage d'argent pour vivre et pour décider librement comment ils entendent organiser la garde de leurs enfants. Cela dit, ces facilités fiscales ne doivent pas seulement profiter aux parents qui font garder leurs enfants par des tiers. Ce système discrimine les familles qui s'occupent elles-mêmes de la garde de leurs enfants.

Un article constitutionnel sur la politique familiale n'est pas nécessaire.

Selon la volonté de nombreux politiciens et théoriciens de la formation, il faut enlever le plus tôt possible les enfants à leurs parents pour les garder et les éduquer dans des institutions publiques. Cette politique conduit à l'étatisation des familles et des enfants et, de surcroît, elle coûte des milliards. La famille est avant tout une affaire privée. L'éducation des enfants revient en priorité aux parents. Un éventuel soutien aux familles doit être organisé aux niveaux communal et cantonal, en fonction des besoins réels et en respectant les circonstances et coutumes locales.

Les classes à effectifs réduits doivent être réintroduites là où elles ont été supprimées.

Des enfants sans connaissance suffisante du français et des enfants avec d'importantes difficultés scolaires sont de plus en plus souvent intégrés dans les classes régulières sous le prétexte de l'égalité des chances. Or, ces enfants n'arrivent souvent pas à suivre l'enseignement des classes régulières, ce qui péjore leur développement et les conduit à l'isolement et la frustration.

L'école enfantine sur de deux ans doit être maintenue.

Un «cycle initial» comprenant l'école enfantine et les deux premières années de l'école primaire a été testé dans plusieurs cantons. Les résultats montrent que ce modèle ne présente aucun avantage et coûte sensiblement plus cher que l'école enfantine qui a fait ses preuves. L'introduction générale de ce modèle provoquerait la disparition de l'école enfantine au profit d'une scolarisation précoce inutile.

Ma proposition:

Participez en ligne sur www.consultation-populaire.ch



... et l'année prochaine,
la formation musicale
sera également obligatoire
pour les nourrissons!!



Nom/Prénom

Rue

NP/Lieu

Téléphone

Courriel

Date/Signature

Merci de renvoyer ce questionnaire à l'adresse suivante:

UDC Suisse
Secrétariat général
Case postale 8252
3001 Berne
Tél. 031 300 58 58
Fax 031 300 58 59
Courriel info@udc.ch

www.udc.ch



+++ Bon à savoir +++

La parité par l'exemple

L'UDC Vaud vient de renouveler ses instances dirigeantes et le parti compte désormais deux-vice présidentes compétentes et engagées au sein de son collège présidentiel qui est composé de quatre personnes. Aujourd'hui, **Monika Commissionne et Fabienne Despot** s'engagent avec force et détermination en faveur de notre parti. La parité beaucoup en parle, à l'UDC Vaud on l'applique!

Zoom sur les élections communales valaisannes

Le Canton du Valais s'ouvre toujours davantage à la politique de l'UDC. Les élections communales de l'automne dernier ont confirmé cette évolution très positive. Notre parti a augmenté sa représentation au sein des exécutifs communaux de cinq mandats dans le Valais romand et a ajouté cinq mandats supplémentaires dans le Haut Valais! L'UDC est désormais présente à l'exécutif de la Capitale à Sion et elle préside à la destinée de la ville de Brigue!

La représentation politique de l'UDC au sein des législatifs des communes valaisannes est passée de 7 à 35 élus.

Refus du Transrun à Neuchâtel

Le député neuchâtelois **Raymond Clottu** et l'UDC ont combattu avec succès le projet RER-Transrun que le peuple neuchâtelois a refusé le 23 septembre 2012. Cette votation a mis en lumière le décalage entre la grande majorité de la classe politique et les attentes d'une population attentive aux réalités financières du canton. Ce refus ouvre la porte à de nouvelles réflexions sur la réalisation et le financement d'un tel projet de transports publics.

Bonne humeur

« Quelle meilleure preuve ontologique de l'existence de Dieu que la perfection d'une croupe de cheval? »



Outre ses cinq enfants, Yves Nidegger se passionne pour l'équitation et la lecture d'ouvrages philosophiques.



Aliette Rey-Marion, paysanne diplômée, mère de quatre enfants, députée et municipale UDC, domiciliée à Lucens (VD)

Voilà pourquoi je dis **NON** le 3 mars à l'article sur la famille:

« En Suisse, on fait beaucoup de choses pour concilier la profession et la vie de famille. Et c'est très bien ainsi. En observant l'exemple français ou suédois, nous voyons une industrie de garde des enfants complètement étatisée et extrêmement chère. La charge fiscale dans ces pays est si élevée que les deux parents doivent généralement travailler à 100%. L'Etat impose ainsi indirectement le modèle familial à suivre. Nous ne voulons pas en arriver là en Suisse. »

Moi aussi, je m'engage pour une Suisse libre, indépendante et souveraine. Je soutiens donc l'UDC!

- Je souhaite devenir membre de l'UDC dans ma commune de domicile / mon district / ma région. L'appartenance à ce parti est comparable à l'appartenance à une société. Je paie une cotisation annuelle et je suis invité(e) aux assemblées et manifestations du parti.
- Veuillez m'envoyer le programme politique de l'UDC Suisse.
- J'aimerais des informations sur les activités en cours et recevoir les communiqués et articles de l'UDC. Merci de m'envoyer dès à présent votre newsletter à mon adresse courriel:
-
- Veuillez m'envoyer les documents et le programme de mon parti cantonal UDC.
- Je récolte volontiers des signatures pour le parti. Veuillez m'envoyer les listes de signatures pour les initiatives et référendums de l'UDC.
- J'accepte de mettre à disposition mon terrain, ma grange, un mur de ma maison pour poser une affiche UDC. Veuillez prendre contact avec moi.
- Je soutiens financièrement l'UDC, car je souhaite m'engager pour une Suisse libre et indépendante. (Les dons peuvent être déduits dans une certaine mesure des impôts cantonaux et fédéraux.)
- Je fais un don de Fr. sur le **CCP 30-8828-5** de l'UDC Suisse.
- Veuillez me faire parvenir un **bulletin de versement** de l'UDC Suisse.
- Veuillez prendre contact avec moi. Je souhaite avoir des informations sur la possibilité de faire un legs à l'UDC.

Adresse :

Nom / Prénom

.....

Rue

.....

NP /Lieu

.....

No de téléphone

.....

E-mail

.....

Date / Signature

.....

A renvoyer à :

UDC Suisse
Secrétariat général
Case postale 8252
3001 Berne
Tél. 031 300 58 58
Fax 031 300 58 59
E-mail info@udc.ch

www.udc.ch

